

« En effet, ce n'est pas le sacrement de mariage qui rend indissoluble l'union de deux personnes qui entendent se donner complètement l'une à l'autre, c'est l'indissolubilité de tout amour humain véritable qui rend possible le sacrement de mariage. »

Mgr Jean-Paul Vesco

L. A. C. - n° 280 Mariage

LE MARIAGE, VOUS Y CROYEZ ?

**Tant de chemins différents
Vivre à deux, cela s'apprend !
Réflexion sur l'indissolubilité du mariage**

ÉDITORIAL	
Marie-Odile PONTIER	1
VOUS Y CROYEZ AU MARIAGE ?	
Jeunes Professionnels	3
TANT DE CHEMINS DIFFÉRENTS	
Michel ANGELIER	7
VIVRE À DEUX, CELA S'APPREND !	
Bernadette et Jean-Claude SALOT	13
LA PRÉPARATION AU MARIAGE À IVRY SUR SEINE	
Marie-Noël et Jean-Christophe BRELLE	17
ITINÉRAIRE D'UNE FAMILLE : RÉSONANCE THÉOLOGIQUE	
Hughes ERNOULT	23
DES COUPLES DANS TOUS LEURS ÉTATS	
Martine N'GUYEN VAN DAT	29
CETTE BRÛLURE QUI M'HABITE	
Sylvie VERGES	35
NOUS NE VOULONS PAS D'UNE ÉGLISE DIVORCÉE DE NOS VIES	
Marie-Christine SER	41
CONTRIBUTION DE LA MDF - SYNODE SUR LA FAMILLE	
.....	45
RÉFLEXION SUR L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE	
Mgr Jean-Paul VESCO	55
LE SACREMENT DE MARIAGE ET LE DIVORCE...	
Guy de LACHAUX	65
L'ÉPOUX ET L'ÉPOUSE DANS LA BIBLE	
Cécile TURIOT	71
RÉSONANCES : ON N'IMPOSE PAS L'AMOUR...	
Alain Le NEGRATE	79
1 FILM, 1 AUTEUR : TIMBUKTU D'ABDHERRAMANE SISSAKO	
Nicolas RENARD	85

Communauté Mission de France

La "LETTRE AUX COMMUNAUTÉS", revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses : témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi. Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme. ■

Lettre aux Communautés

Communauté Mission de France - BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94171 Le Perreux-sur-Marne CEDEX.

Tél : 01 43 24 95 95 - Fax : 01 43 24 79 55 - Courriel : mdf@club-internet.fr - Site : www.mission-de-france.com

Directeur gérant	: Arnaud FAVART	
Responsable	: Nicolas RENARD	
Comité de rédaction	: Pierre CHAMARD-BOIS, Dominique DEVISSE, Arnaud FAVART, Pierre GERMAIN, Michel GROLLEAUD, Bernard MICHOLLET, Yves PETITON, Marie-Odile PONTIER, Nicolas RENARD	
Maquettiste	: Arnaud TOMASSO	Relecture : Michel GROLLEAUD
Abonnements	: Secrétariat (Sonia VILLAUME)	Photos : Communauté Mission de France

Abonnements (5 numéros par an) France et étranger : Abonnement ordinaire : 37 € – Abonnement de soutien : 40 €
Le numéro : 8,50 €

Nous consulter pour les envois par avion ou sous pli cacheté.

Pour tout changement d'adresse, envoyer la dernière bande et 2 timbres à 0,60 €.



Aller à la rencontre des personnes dans une proximité de vie, comme Marie va à la rencontre d'Elisabeth sa cousine dans l'Évangile de Luc, nous fait souvent entrer dans un étonnement : la vie en l'autre se révèle toujours plus large et plus profonde que n'en laisse paraître l'apparence.

C'est donc d'abord à l'écoute de quelques itinéraires et témoignages de vie et de rencontres que nous sommes invités dans ce numéro :

Des jeunes de 25-30 ans osent l'espérance qu'un engagement durable en couple soit encore possible.

Des amoureux d'aujourd'hui inventent des chemins très divers pour préparer, fêter et vivre leur amour.

Un père de famille revisite ce que veut dire aimer, pardonner, être fidèle, transmettre, être père, etc.

Une médiatrice familiale témoigne des difficultés que connaissent beaucoup de couples et des moyens mis en œuvre pour les aider quand l'un des deux demande la séparation.

Deux femmes mariées à un homme divorcé s'interrogent sur le lien entre la bonté de Dieu dont témoignent les Évangiles et la pratique ecclésiale qui interdit aux divorcés-remariés et aux conjoints de divorcés l'accès aux sacrements : « L'Église institution serait-elle si fatiguée du sourire toujours neuf de la vie pour s'obstiner à résister à se réjouir de la capacité d'aimer, plus vaste que nous-mêmes ? »

C'est à partir de cette écoute active de nombreuses personnes et situations en

Eglise et à son seuil, que la Mission de France a écrit deux contributions au synode sur la famille. Vous trouverez ici la deuxième contribution, réfléchie à partir du rapport final de la session d'octobre 2014. Nous espérons que le synode ouvrira les portes encore fermées, afin que partout dans le monde, les conférences épiscopales en lien avec les baptisés de leurs territoires proposent des moyens capables de manifester la bonté et la miséricorde de Dieu à tous.

Nous pensons aussi que le temps est venu de rouvrir le chantier pastoral et théologique de la sacramentaire afin de mettre fin à toutes les incohérences juridiques, théologiques et pastorales qui brouillent les repères de tout le monde et de repenser l'accès aux sacrements selon des critères renouvelés (qui tiennent compte des dimensions historiques et relationnelles), afin de rester fidèles à l'Esprit Saint qui ne cesse de faire toutes choses nouvelles pour que l'Amour de Dieu continue de remplir les cœurs. C'est pourquoi, nous donnons place à quelques essais de chercheurs bibliques et théologiques : Mgr Vesco sur la question de l'indissolubilité, Guy de Lachaux sur la question de la matérialité du sacrement, Cécile Turiot sur la notion biblique des épousailles. En résonance, il nous est proposé quelques lignes étonnamment actuelles d'un théologien orthodoxe, Paul Evdokimov, qui a réfléchi aux mêmes questions.

L'invitation à regarder le film « Timbuktu » nous rappelle le défi de résistance qui nous appelle quand des personnes et des institutions veulent confisquer la vie à leur seul profit.

Par Marie-Odile Pontier

PROCHAINS THÈMES :

n° 281 Territoires

n° 282 Diaconat

Vous y croyez au mariage ?

La réponse de jeunes professionnels



Ces jeunes qui ont entre 25 et 30 ans se rencontrent régulièrement pour discuter et prier au sein d'équipes situées à Paris, Lyon, Evry et Belfort. Prendre la mesure des questions qui se posent dans le cadre du travail pour essayer de vivre une unité entre vie privée et vie professionnelle, tel est l'objectif du groupe Mission de France "Jeunes adultes au travail".

Mathieu

" Oui, j'y crois ! "

Je crois à la force qu'il donne et à la volonté qu'il permet d'exprimer.

Ce désir de faire de la vie à deux un roc pour s'enraciner et affronter les inévitables tempêtes de toute vie.

A travers le sacrement, je crois à l'alliance de Dieu et à son engagement à nos côtés, homme et femme.

Dans les turbulences traversées par notre société, je crois au mariage et à la force qu'il donne. Oui, plus que jamais, j'y crois et je désire le vivre !

Nathanaëlle

Je suis témoin dans mon entourage de la sé-

paration de nombreux couples, créant de véritables séismes et de profondes souffrances... Cela m'interroge, mais ne vient pas pour autant remettre en question pour moi le sens du mariage.

J'ose en effet encore croire au mariage... Je suis aussi témoin de la beauté de l'engagement tenu par de nombreux couples. Je suis consciente que le temps du discernement avant l'engagement est fondamental pour poser les bases solides qui permettront de tenir cette promesse de fidélité pour la vie.

Choisir de s'engager pour la vie devant Dieu, c'est aussi savoir que sur le chemin, Dieu, à la source de l'amour qui unit les époux, sera présent dans les moments difficiles, comme dans les moments joyeux. La foi commune en Dieu peut aider à surmonter certaines crises, me semble-t-il. En effet Dieu appelle chacun des époux à renouveler son regard, à ouvrir son cœur, pour vivre les chemins de réconciliation qui permettront de se recevoir à nouveau, comme au premier jour.

Damien

Non !

Je ne crois pas à l'union sacrée. Cela ne parle pas au non-croyant que je suis.

Je ne crois pas non plus à l'institution du mariage dans son aspect illimité dans le temps.

En revanche, je crois en l'amour, à des moments à vivre ensemble, peu de temps, longtemps, toujours.

Je crois aussi à l'union entre deux adultes qui s'aiment et qui décideront de fonder une famille.

Ce devoir inestimable d'éduquer et de faire grandir à deux de futurs citoyens du monde est peut-être ce qui chez moi se rapproche le plus d'un pacte de mariage.

Aurore

Quel mariage ? Un mariage pour qui, pour quoi ?

Chacun y voit midi à sa porte... Pour moi, le mariage est un engagement sur la durée, une construction à faire ensemble, dans l'idéal pour toute la vie, malgré ses tempêtes, ses coups durs, malgré la lassitude ou l'ennui... quelque chose dont il faut prendre soin au quotidien, mais que c'est dur !

Source de joie ? Je ne sais pas ! Pas toujours... Se lier à une personne... quel risque !

Est-ce une forme imposée sans variations ? Une obligation sociale ?

Autour de moi, des préparatifs de mariage, de l'effusion, de la joie des plus âgés de voir que les jeunes aussi s'y mettent, respectent les formes... cela rassure. Comment savoir ce que les futurs mariés ressentent réellement, puisque chacun vit son mariage de l'intérieur, préparé ou non, en pleine conscience de lui-même...ou pas. Liberté de se marier.

Pourtant cette union, ce don m'ont déjà tiré des larmes au moment de l'échange des vœux,

des témoignages des parents. Mes amis passant de l'autre côté, de l'autre côté du rite, comme sautant dans le vide.

Dur d'y croire... il faudrait plutôt croire en soi et en l'autre pour que ça "marche", voir le mariage comme un parcours, comme un moment où tout s'ouvre, alors que tant de couples s'y ferment. "Ce qu'on ne nous dit pas, quand on se marie, c'est qu'on va entendre les mêmes blagues toute sa vie". Ces mots récents de ma marraine m'ont bien fait rire.

Marie

Grande question que "Vous y croyez au mariage ?". Il me faut une deuxième relance pour me pousser à répondre... Parce qu'en fait, je ne saurais répondre catégoriquement. Une partie de moi dirait OUI ! Celle qui a vu de bons amis se marier, qui croit en l'amour éternel et qui pense que c'est une étape de cette relation. Ce serait un engagement vis à vis de l'autre, mais surtout devant ceux qui comptent, qu'ils soient nos amis, notre famille et, selon nos croyances,

un dieu. Qu'il peut durer, cela oui j'y crois ! Et puis ma réponse pourrait être NON. Peut-être parce que j'en ai vu beaucoup finir en divorce ? Surtout parce que je ne crois pas qu'un mariage soit indispensable à une vie de couple belle, épanouie et durable. C'est une question à creuser !

Loïc

Oui, profondément oui ! Mais la réussite d'un mariage dépend en grande partie de l'engagement pris par les époux, et du sens qui est accordé à ce sacrement par

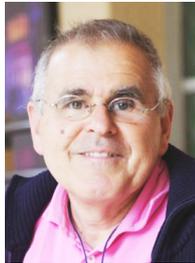
chacun.

J'entends par réussite un mariage heureux et durable.

Si les mariés s'investissent pleinement dans leur couple, se rappellent dans les moments difficiles pourquoi ils se sont unis, et l'importance qu'ils accordent à ce sacrement (derrière les simples formalités administratives), alors ils ne craignent pas grand-chose ! Le mariage a cela de puissant qu'il permet de consolider les liens dans un couple, en les fondant sur une assise très solide.

Tant de chemins différents

Par Michel Angelier



Michel est diacre de la Mission de France, responsable avec sa femme Agnès de la pastorale familiale du diocèse du Cantal.

Il est membre du réseau «séparés, divorcés, remariés» de la Mission de France.

C'est avec joie et enthousiasme que j'ai reçu les premiers travaux du synode de la famille ouvrant de belles perspectives sur des chemins pastoraux pour accompagner les moments marquants des saisons de la vie d'un couple. Ils nous appellent également à prendre soin de tous les couples, y compris de ceux qui vivent leur union sans vouloir manifester leur engagement d'une manière formelle et à avoir une attention particulière aux personnes blessées.

Comme diacre, je suis amené à participer à la préparation au sacrement de mariage et à accompagner ce chemin de foi qui s'exprime de façon si différente suivant chaque couple, et même différemment dans le couple suivant l'histoire familiale et personnelle de chacun.

Mais, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui après plusieurs années de vie commune veulent manifester leur engagement et choisissent le mariage civil.

Certains demandent une célébration à l'église sans pour autant se sentir explicitement appelés au sacrement de mariage : ils souhaitent une « bénédiction » sans pour autant percevoir la différence avec le sacrement proposé par l'Eglise.

La tradition catholique est encore bien présente et pourtant ils ne se reconnaissent pas dans l'institution, ils ont parfois été catéchisés et ils ont reçu une éducation chrétienne. Souvent ils adhèrent aux valeurs évangéliques, mais n'ont pas le sentiment d'avoir rencontré le Christ.

D'autres enfin n'envisagent pas le sacrement de mariage et pourtant le mariage civil ne leur paraît pas suffisant. Ils souhaitent être accompagnés sur ce chemin pour célébrer leur amour.

Tant de chemins différents, dans un temps souvent perçu comme bouleversé, naissent ou

renaissent, pleins de promesses et d'alliance. D'autant que c'est l'expertise de l'Eglise pour « l'accompagner et le célébrer » qui est reconnue.

Alors comment approfondir avec eux les attentes les plus profondes de notre humanité et prendre soin de la croissance humaine et spirituelle à laquelle ils aspirent dans ces moments privilégiés ? Oui, comment ne pas enfermer Dieu dans nos églises ou comment en faire des lieux d'accueil ?

Accueillir ces expériences particulières m'a permis de vivre des accompagnements d'une grande richesse. Etre envoyé par l'Eglise pour être témoin et recevoir de la périphérie ce cœur du monde où fleurit l'Amour, m'apparaît comme une évidence. Si nous avons la chance de percevoir la dimension spirituelle qui est en eux, comment ne pas se mettre à leur service gratuitement et vivre ainsi la joie de l'Évangile ?

Mon souhait est d'éclairer des possibles par quelques témoignages de chemins très divers

parcourus avec des amoureux.

► Pablo et Edith ont le projet de se marier. Lui ne conçoit pas son mariage sans passer par l'Eglise. « J'ai tout fait » : baptême, communion, confirmation. Une réflexion s'engage avec Edith. Elle aussi a "tout fait". Mais elle ne conçoit pas le sacrement de mariage sans un « oui » à Jésus ressuscité. « Pour nous deux, ce n'est pas le cas aujourd'hui, Il faut être vrai ». Ils ont pu organiser une fête de l'amour sous une grande tente : ce fut un grand moment. Plus de 200 personnes ont vécu un temps fort, humain et spirituel à travers le partage de la Parole évangélique et des paroles de grands témoins de notre temps : Un engagement en vérité respectant le chemin de chacun.

Beaucoup ont reconnu avoir prié ou senti comme un souffle !

► Arnaud a grandi en Inde avec des parents

tournés vers le yoga. C'est un être spirituel qui fait goûter ses plats végétariens plutôt que de les imposer. Françoise continue à exprimer son âme scoute par sa créativité et sa joie de vivre. Elle se pose plutôt en rejet de la structure Eglise. Arnaud est un garçon très ouvert. Tous les deux me demandent de les aider à préparer le jour de leur engagement civil et à célébrer leur amour. Ils choisissent une chapelle située en haut de la montagne face à l'horizon : « c'est un lieu qui élève ». Nous avons mis plus d'un an pour préparer et construire cette cérémonie d'engagement l'un envers l'autre.

Tous les invités, dans une marche silencieuse, ont progressé vers ce mont pour réunir la diversité des familles rassemblées par l'union de ces deux êtres dans un parfum des Béatitudes de l'Evangile, accompagnées par Gandhi.

► François et Emilie, "franc et franche camarades" m'ont demandé de faire un bout de chemin avec eux pour prolonger leur mariage civil. Pour un temps de parole, ils choisissent

la petite esplanade devant une grotte dédiée à la Vierge. Celle-ci s'est avérée trop petite pour le nombre d'invités. Après bien des hésitations c'est l'église du lieu, bâtie depuis bien des siècles au cœur du village familial, qui les a accueillis.

Leur engagement s'est vécu au cours d'une très joyeuse et profonde cérémonie où ils ont signifié ensemble leur aspiration à la fraternité avec tous les hommes et femmes.

Dieu, ni nommé, ni évoqué et pourtant !

Au court de l'apéritif qui a suivi, beaucoup m'ont exprimé, chacun à sa façon, que leur cœur était brûlant. Des chrétiens me l'ont explicité comme une page d'Évangile, d'autres comme un esprit de fraternité qui les a réchauffés au plus profond d'eux-mêmes.

La fraternité, parfum de la Bonne Nouvelle !

► Tous les deux formés par des longues études d'ingénieurs, Michel et Marie ont préparé leur mariage comme un marqueur fort et solennel, sur le socle de la liberté et de la fidélité

sur lequel ils veulent fonder leur couple pour accueillir les enfants. Un amour pour toujours, indélébile, indissoluble comme tout amour véritable.

Baptisés, non pratiquants et méfiants envers l'institution, ils choisissent de célébrer leur union dans une chapelle pour leur engagement à "pratiquer le prendre soin" l'un de l'autre et de tous ceux qui les entourent.

Cependant, pour être en vérité, ils n'ont pas choisi le sacrement de mariage, ne pouvant pas nommer la source qui est au cœur de leur amour et de leur recherche.

« Fortifier notre couple, fonder une famille et partager notre amour aux autres » : là est leur désir le plus profond.

Nouvelle famille ouverte sur un chemin de sainteté.

► Témoignage d'Éric

« Après 3 années de vie commune, Estelle et moi avons décidé de nous marier afin d'officia-

liser et surtout de renforcer notre union en réunissant autour de nous tous nos proches, amis et familles pour partager un moment inoubliable. Lorsque nous nous sommes penchés sur l'organisation de cet événement, la première question qui s'était posée était de savoir quel type de célébration nous voulions avoir.

Ayant été élevé moi-même dans la foi catholique mais n'étant pas croyant, et Estelle ayant été élevée dans une famille non croyante et convaincue de ses positions négatives envers l'Eglise, nous ne savions pas vraiment comment célébrer notre mariage.

Une rencontre dans une association de bénévoles nous a amenés à échanger sur nos croyances et nos valeurs.

C'est ce qui nous a décidés à mettre en œuvre une cérémonie sous forme de bénédiction. L'ensemble des invités étant très majoritairement non-croyants, nous appréhendions leur réaction en les conviant à cette cérémonie dans une église.

Cependant, aujourd'hui encore, les proches présents ce jour-là parlent de ce moment qui fut très fort pour tout le monde. Célébrer un

mariage de cette manière a été une expérience incroyable.

La réaction fut unanime, y compris de la part des parents d'Estelle, convaincus de leur position athée. Ils ont pu découvrir que l'intolérance et le manque d'ouverture d'esprit n'étaient peut-être pas toujours du même côté.

Nous ne partageons effectivement pas nos croyances, mais bel et bien les valeurs fondamentales de partage, d'ouverture et d'amitié qui nous liaient.

« Le fruit de l'amour, c'est l'amour et il peut fleurir là on ne l'attend pas. »

Tant de témoignages de couples qui s'adressent à l'Eglise pour demander le sacrement de mariage et qui « ne connaissent rien » comme le constatent les bilans de préparation au mariage. Mais quelle joie de se trouver sur leur chemin de croissance humaine et spirituelle ! Comme celui de ce rugbyman qui réalise que

la relation d'amour qu'il vit avec sa femme est signe de l'amour de Dieu et s'exclame « si c'est cela, c'est du lourd ! »

Tant de couples à rejoindre qui vivent d'amour « au cœur de Dieu » sans le savoir ou ignorés

des disciples du tout amour.

C'est avec notre foi profonde, en vivant la relation en vérité et nourris par l'Évangile, que nous pouvons discerner ce qui peut être reçu, donné : un simple accompagnement, une bénédiction, le sacrement... Sans peur d'aimer !

Vivre à deux, cela s'apprend !

Par Bernadette et Jean-Claude Salot



Bernadette est éducatrice spécialisée dans la protection de l'enfance.

Jean-Claude est réalisateur de télévision. Il travaille principalement pour les émissions religieuses du

dimanche matin de France 2.

Ils sont mariés depuis 36 ans, ont 4 enfants et 3 petits-enfants.

Au départ d'un couple, il y a une rencontre amoureuse, une attirance mutuelle. Mais après les années de romance, quand apparaissent des difficultés, des conflits, des reproches, le sentiment amoureux n'y suffit plus. L'étape à franchir peut alors être redoutable. Beaucoup de couples n'y résistent pas.

Contrairement aux idées reçues et aux clichés de roman-photo, vivre à deux n'est pas forcément spontané. Cela s'apprend ! Alors, comment y arriver ?

Vivre en couple c'est un projet, «une cathédrale à construire».

Après notre rencontre, nous avons eu très vite envie d'avoir des enfants et de construire une

famille. Nous nous y sommes investis totalement et généreusement. Nous avons oublié nos vieilles casseroles. Avec le temps et les difficultés de la vie, elles sont réapparues dans notre relation sous forme de reproches, d'agacements, de replis sur soi, de bouderies ou de colères. Le conjoint devenait le bouc émissaire de tous les maux. Nous sentions bien qu'il fallait faire quelque chose mais il nous manquait la boîte à outils et le mode d'emploi. Nous avons eu la chance de découvrir l'association *Vivre et Aimer*, il y a 13 ans, grâce à des amis. *Vivre et Aimer* nous a accueillis là où nous en étions, avec nos faiblesses, nos richesses, nos attentes, nos différences.

Lors d'un premier week-end, l'association propose aux couples qui le souhaitent d'apprendre à dialoguer grâce à une méthode originale. Par la suite, elle propose un accompagnement en équipe afin de soutenir les couples dans cette démarche de dialogue.

Nous nous écrivons des lettres ! Pas de simples lettres, mais des lettres d'amour à partir de si-

tuations concrètes, vécues, sur des sujets qui peuvent être parfois tendus, voire conflictuels. Nous nous disons par écrit quels ont été nos sentiments au moment de cette situation. En suivant le canevas qui nous est proposé, nous dialoguons à un autre niveau ; non plus au niveau des reproches, mais au niveau du ressenti, de ce qui nous a touchés, parfois blessés.

A ce moment-là, ce qui est important, c'est d'être à l'écoute de ses sentiments et des sentiments de l'autre. Prendre le temps de partager avec son conjoint pour mieux comprendre ses besoins, son vécu, ses réactions et aussi pour mieux se connaître soi-même est le départ d'un chemin de croissance pour le couple.

A partir de là, dans les situations de conflits par exemple, nous pouvons commencer à percevoir les malentendus, les incompréhensions, les différences d'interprétation et les projections que nous faisons sur les intentions de l'autre.

Un sentiment n'est ni bon ni mauvais !

Il n'est pas toujours facile de reconnaître ses

sentiments. Il en est dont nous ne sommes pas fiers (jalousie, colère). Et pourtant ils sont là, ni bons ni mauvais ! Que faire de ces sentiments qui nous envahissent ? Apprendre à les regarder en face et pouvoir les partager à l'autre, c'est entrer dans une démarche de confiance.

Se montrer authentique, avouer ses faiblesses, n'est pas simple. Ça rend vulnérable, ça fait peur. Peur d'être jugé, peur de sortir de son image de marque : «Non, je ne suis pas toujours une bonne mère !» «Oui, je ne sais pas tout ! » «Non, je n'ai pas réglé mes histoires de famille ! »... Mais nous pouvons le dire aujourd'hui : «Nous tirons de la force et de la richesse de cette acceptation de la vulnérabilité.» Assurément nous nous aimons mieux puisque nous nous aimons en vérité.

Car nous avons pris le risque de nous offrir à l'autre, sans masque, tels que nous sommes vraiment. Nous avons pu nous accueillir mutuellement comme un cadeau précieux parce qu'unique et fragile. Une confiance qui peut aller jusqu'au pardon.

Nous pouvons blesser l'autre inconsciemment. Dialoguer sur nos blessures nous permet d'entamer une démarche de pardon. «Je te demande pardon, non pas parce que j'ai eu tort ou que tu as eu tort mais parce que je t'ai blessé(e).» Les colères, les jalousies, les frustrations, se sont muées en alertes qui nous invitent à nous décentrer pour aimer.

Nous avons appris à sortir du piège des reproches, de l'obstination de vouloir changer l'autre. En reconnaissant mes sentiments et ceux de mon conjoint, je lâche prise. Je passe du ressentiment à la compassion. Nous sommes entrés dans la vérité de notre relation et, de jour en jour, nous apprenons à nous connaître pour mieux nous aimer. Nous nous sommes réengagés sur un chemin de vie ensemble, qui nous fait grandir tous les deux.

Nous avons appris à mettre au cœur de notre relation des mots comme : vérité, pardon, reconnaissance, miséricorde. Pour nous chrétiens, ces mots nous parlent et se sont chargés de sens nouveaux.

Quand je dis : «Je t'aime», je ne dis pas seulement «tu m'attires, tu me plais»... mais aussi et surtout : «Je t'ai choisi(e) et je veux faire le chemin avec toi».

Toute cette expérience qui nous enrichit s'avère être également valable pour toute relation humaine, dans nos familles, au travail, avec nos amis, etc. Reconnaître les sentiments de l'autre, c'est le début d'un dialogue.

"*Vivre et Aimer*" fait partie des mouvements et associations de fidèles au sein du Conseil Famille et Société de la Conférence des Évêques de France. "*Vivre et Aimer*" s'adresse aussi bien aux couples qu'aux prêtres, religieux ou religieuses qui le désirent.

1960 - Barcelone en Espagne: Le Père Calvo (Jésuite), récemment ordonné, est sollicité par J. et M. Ferrer pour les accompagner, non pas en tant que personnes mais en tant que couple. Cette demande originale l'interpelle et l'incite

à organiser des réunions pour les couples mariés, puis des retraites dès 1962, qu'il nomme Encuentro Matrimonial.

1967 - Long Island aux Etats-Unis : Le père Gallagher, un professeur jésuite, a remarqué que la relation des parents a une influence primordiale sur le comportement des enfants et sur toute la vie de famille. Il s'intéresse à l'expérience du Père Calvo et structure une trame de session pour aider les couples à améliorer leur communication.

C'est de là que naîtra le mouvement international World Wide Marriage Encounter.

1972 - Première session en Belgique

1973 - Première session en France
(à l'époque sous le nom 'Mariage Rencontre')

1987 - Première session Amour et Engagement en France

<http://www.vivre-et-aimer.org>

La préparation au mariage à Ivry sur Seine

Par Jean-Christophe et Marie-Noël Brelle



Marie-Noël et Jean-Christophe, mariés depuis 30 ans, parents de quatre enfants, membres de la communauté Mission de France et d'une équipe à Ivry, engagés dans la pastorale familiale. Jean-Christophe est diacre.

Le mariage n'est plus ce qu'il était, y compris le mariage à l'église. Ce qui suit témoigne d'une pratique pastorale qui tente de prendre en compte les mutations en cours. Une pratique en recherche permanente d'adéquation, non pas entre une offre et une demande, – il y aura toujours un écart salutaire entre ce que vient chercher les gens qui s'adressent à l'Eglise pour célébrer un sacrement et ce que l'Eglise, dans sa foi, entend donner par ce sacrement – mais entre le lieu où sont les gens et le chemin que nous pouvons leur permettre d'emprunter à cette étape fondatrice de leur vie.

Qui sont les couples qui demandent à se marier à l'église ?

Chaque année à Ivry, l'équipe de la préparation au mariage et les ministres ordonnés accompagnent une vingtaine de couples. Ils sont très divers par leur statut socio-professionnel, par leur âge, leur histoire et leur éducation, par leurs origines culturelles. Tous ont déjà commencé une vie commune, le plus souvent depuis plusieurs années, avec parfois des enfants nés de leur union ou d'une union précédente. Le projet de se marier vient comme une étape de socialisation et de célébration de la dimension « spirituelle » de leur union. Nous reviendrons plus loin sur ce mot, entendu chez plusieurs d'entre eux.

Un point commun à la majorité de ces couples : un seul des fiancés se dit chrétien, l'autre est agnostique, incroyant ou vient d'une autre tradition religieuse (islam, bouddhisme, ...). La demande de mariage à l'église est alors portée de façon asymétrique dans le couple. Pourtant, il n'est pas rare que celui ou celle qui ne se

dit pas croyant chrétien soit le plus participant aux échanges dans les temps en groupe.

Ils sont souvent surpris

L'équipe de préparation au mariage est constituée de quatre couples, dont un des maris est diacre. Elle comporte aussi un prêtre. Tous ne sont pas des pratiquants réguliers, et l'un de nous n'est pas baptisé. Nous pouvons témoigner de la richesse des échanges et de la fécondité de cette diversité : notre diversité nous rend d'autant plus attentifs aux différences que nous rencontrons chez les candidats au mariage.

Deux rencontres d'une journée sont proposées aux couples (avec un caractère quasi obligatoire), généralement suivies de trois ou quatre rencontres avec un prêtre ou un diacre, celui qui présidera la célébration si elle se passe à Ivry.

Si certains avouent être venus en traînant les pieds, beaucoup – et parfois les mêmes – reconnaissent avoir été agréablement surpris et

intéressés par le climat et le contenu des deux journées. C'est peut-être dû au fait que nous essayons de mettre en lumière ce qui fonde le mariage chrétien, non pas à partir de quelque chose d'idéal qu'il faudrait s'efforcer d'atteindre, mais à partir de ce qui est déjà à l'œuvre dans leur vie. C'est probablement aussi parce que nous avons à cœur d'attirer leur attention sur le quotidien de leur engagement et la manière de prendre soin concrètement de leur vie de couple. Et plusieurs nous ont dit avoir apprécié cela, qu'ils n'avaient rencontré nulle part ailleurs.

Un lieu de parole libre

Le matin de la première des deux journées, une heure environ est consacrée à échanger entre femmes d'un côté, hommes de l'autre, sur diverses situations de la vie de couple. Cela va de « qui paye quoi ? » à « la famille de l'autre », en passant par « tu m'écoutes ? », « pardonner », ou encore « je n'ai pas envie, ce soir ». Ce qui nous étonne chaque fois, c'est la liberté de parole que permet ce temps d'écoute mutuelle,

dans une configuration inhabituelle : ce n'est pas le groupe d'amis ou d'amies, ce qui est dit là n'a pas vocation à être divulgué ailleurs, et le fait d'être entre hommes ou entre femmes peut permettre de se dire autrement. Lors de la dernière session, la question de la belle-famille a été largement abordée, certaines femmes souffrant d'une belle-mère trop envahissante. Leurs témoignages ont montré combien il était important pour que le couple se construise de prendre la distance nécessaire par rapport à sa famille. Elles ont reçu ces échanges comme une invitation à y veiller et à travailler cette question délicate avec leur conjoint. Étonnamment, le groupe des hommes n'avait pas vu le problème ... Sur d'autres questions, les hommes peuvent se montrer plus attentifs.

Cette liberté de parole, ce climat d'écoute respectueuse déteignent sur la suite de la journée, et, nous l'espérons, sur l'ensemble des temps d'échange et de dialogue tout au long de la préparation. Ils permettent à certain(e)s de progresser sur un chemin de vérité qui n'a pas toujours été discerné auparavant, personnelle-

ment ou en couple, soit par manque de disponibilité, soit par peur d'aborder ces questions délicates ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas pris conscience de leur différence dans tel ou tel domaine. Plusieurs couples nous ont dit que ce temps d'échange hommes-femmes les ont incités à reprendre telle ou telle question dans un dialogue plus approfondi.

Servir une rencontre du Christ dans sa Parole

Au cours de la deuxième journée, après avoir présenté les grandes étapes de la célébration du mariage, nous proposons systématiquement un partage à partir d'un passage d'Évangile. La Parole de Dieu est au cœur de la célébration du mariage : il nous semble important qu'ils puissent s'y ouvrir dans ce temps de préparation, qu'ils puissent découvrir qu'elle leur parle. C'est souvent la première fois pour beaucoup d'entre eux. L'un des participants disait : « j'aurais aimé que l'on passe plus de temps, qu'on lise d'autres passages. » Un autre, qui ne semblait pas s'intéresser à ce que nous avions

dit et fait auparavant, s'est réveillé et révélé en découvrant que le passage d'Évangile que nous lisions lui parlait de sa propre histoire (c'était la parabole du père et des deux fils). Dans certains groupes, a contrario, le texte est « confisqué » par l'un ou l'autre qui veut à tout prix faire valoir une interprétation fermée. Pourtant nous faisons plus souvent l'expérience de la fécondité de cette lecture partagée, et de la profondeur des questions qu'elle fait émerger. Pouvons-nous dire pour autant qu'ils et elles rencontrent Jésus-Christ dans cette Parole ? Nous n'en savons rien. Nous croyons cependant que l'Évangile ouvre une porte qui peut permettre cette rencontre.

Le sacrement de mariage en question quand la foi est fragile

Instaurer une telle liberté de parole permet à beaucoup d'oser exprimer leur distance par rapport à la foi chrétienne, ou leur foi autre, en sachant qu'ils ne seront pas jugés. L'expression d'une foi chrétienne comme d'un attachement à Jésus-Christ est l'exception chez les

« fiancés » que nous rencontrons. Les « pratiquants », même occasionnels, ne sont pas plus de 10 % d'entre eux. Très peu semblent avoir fait l'expérience de la prière, sauf dans leur enfance. Quand nous leur demandons ce qu'ils cherchent en demandant le mariage à l'église, certains invoquent une fidélité à ce qu'ils ont reçu de leurs parents, d'autres expriment le désir de manifester la dimension spirituelle de leur union, ou « quelque chose qui nous dépasse ». Comme nous l'avons déjà mentionné, l'expression d'une foi « en Dieu » est le plus souvent le fait d'un(e) seul(e) dans le couple : dans ce cas, l'autre dit souvent qu'il ou elle adhère à cette démarche « par amour pour lui/elle ».

Dans ces conditions, que signifie pour eux, et pour nous, le mariage comme sacrement ?

Le sacrement est avant tout l'accueil d'un don de Dieu, la reconnaissance et l'accueil de son amour dans une vie humaine. L'un(e) au moins des fiancés est réellement dans cette perspective. La foi en Jésus-Christ comme Fils qui les

introduit dans cet amour et qui s'engage avec eux par le don de sa vie, est sans doute au-delà de ce qu'ils peuvent sincèrement confesser. Mais n'est-ce pas à la communauté ecclésiale, qui les accueille comme ils sont, de suppléer à leur « manque de foi » ? Et de tout faire pour leur donner envie de Le rencontrer ?

Pour autant, la fréquence de ces situations nous invite à aller plus loin. En effet, comment prendre son parti d'une vie chrétienne qui ne s'exprime en Eglise que pendant 45 minutes, et puis plus rien jusqu'au baptême des enfants ? Nous ne sommes pas sûrs que les parcours catéchétiques proposés (imposés ?) par certaines paroisses aux fiancés soient la bonne réponse. Nous essayons, en tâtonnant, de garder un lien fraternel avec ceux et celles qui le souhaitent.

Ce qui nous semble essentiel, c'est de ne pas « faire le catéchisme », mais d'être témoins, en Eglise, de ce que nous vivons concrètement du mariage chrétien, et de ce qu'il nous appelle à vivre : se donner l'un à l'autre, se recevoir l'un de l'autre, dans la liberté, à l'image du Christ.



Itinéraire d'une famille : résonance théologique

Par **Hughes Ernoult**



Membre de la communauté Mission de France, en équipe à Bussy-saint-Georges, Hughes est médecin de Protection maternelle et infantile, membre du réseau Santé Ile de France.

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il les créa ; homme et femme il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit : « Soyez féconds et prolifiques. Remplissez la terre... ». Faut-il donc croire :

- Que la vie du couple puisse dire quelque chose de Dieu «homme et femme » ?

- Qu'en Dieu le féminin et le masculin sont en relation ? Que Dieu soit « engendreur » ?

- Que la révélation de Dieu dans l'histoire des femmes et des hommes nous révèle quelque chose de la relation de couple ?

« Homme et femme il les créa ».
A l'origine (?) : Un couple !

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même ! ».

Aujourd'hui, en France, le couple commence le plus souvent par une histoire d'amour. Mais pour que le couple soit à l'origine d'une famille, il en faut un peu plus... Je ne reviendrais pas sur la question « mais qui est mon prochain ? » développé par la parabole de l'homme blessé (délaissé par certains), mais elle pose une sacrée question au couple : De qui me suis-je approché et comment ? Qui s'est approché de moi ?

Aimer ? Ma femme me pose souvent l'autre question : « tu me dis que tu m'aimes, mais ça veut dire quoi aimer ? » Il faut toute une vie de couple pour creuser cette question qui se pose sans cesse et qui exige une réponse « en pensée, en parole et en acte » de chacun et des deux. Relire et expérimenter le chapitre 13 de l'Épître aux Corinthiens au jour le jour. Découvrir sans cesse la leçon de Jean-Baptiste, savoir laisser la place et savoir s'effacer pour que l'autre

puisse répondre à l'appel qui est le sien. Découvrir sans cesse la leçon de Jésus et apprendre à donner sa vie avec la générosité du semeur qui ne compte pas ce qu'il sème et n'exige pas de rendement de ce qu'il donne.

On dit que l'orgasme est une petite mort. Sur la croix l'eau et le sang s'écoulent comme source de vie. L'amour dans un couple se manifeste aussi dans l'acte sexuel, don de soi en toute nudité et acceptation de l'autre sans retenue, vérité du langage du corps et des sens, jubilation de la rencontre intense et fugace, et bien d'autres choses encore. Là se révèle un aspect de la façon qu'a Jésus d'aimer jusqu'au bout pour donner la vie.

Du détachement : méditer ce petit livre de maître Eckart et se confronter à la sagesse bouddhique pour apprendre à se détacher de l'amour de soi, ou plutôt de l'idée illusoire du moi, tout en cultivant la compassion. La vie de couple qui dure exige ce parcours de renoncement réciproque à soi-même pour quitter le fantasme de la fusion et entrer peu à peu dans

une relation « articulée » qui ne soit ni indifférente ni possessive, ni dominatrice ni soumise, mais qui accepte la part de solitude révélée dans cette relation et accède au vrai respect de soi et de l'autre. Encore une fois ce parcours exige une « sanctification » de ce que l'on dit et de ce qu'on accepte de taire, de ce qu'on fait et de ce qu'on accepte de ne pas faire. La vie quotidienne partagée jusque dans les nudités des corps exige que la vérité et la sincérité soient sans cesse recherchées : « amour et vérité se rencontrent ». Encore une fois, révélation réciproque : la vie incarnée nous fait mieux percevoir Jésus Christ et sa façon d'aimer, et la contemplation de la façon de vivre de Jésus Christ nous révèle des chemins pour aimer.

De la fidélité : « Le seigneur dit à Osée : va prends-toi une femme... Je te fiancerai à moi pour toujours. Je te fiancerai à moi par la justice et le droit, l'amour et la tendresse ». Qui ne connaît l'histoire de ce prophète ? Il faut le lire et en méditer chaque verset en acceptant d'habiter le rôle du prophète et celui de sa femme. Il s'agit dans le couple de prendre le mot fidèle

dans tous ses sens. Au sens premier : avoir foi en l'autre, en soi et en la relation entre les deux. Au sens courant, ne pas aller voir ailleurs. Être fidèle à une parole sans cesse renouvelée au plus intime et qui se donne à voir à toute la société jour après jour, appelons ça le mariage !

Du pardon : Pas de fidélité sans égarement, sans retour et sans pardon réciproque. Pardon difficile à demander, qui exige la vraie conversion et qui conduit à la véritable humilité. Pardon difficile à donner, qui exige le vrai détachement et conduit au véritable amour peu à peu. Pardon inconditionnel qui n'exige pas que l'autre en fasse la demande, encore moins réparation. Le pardon donné est la seule voie qui permet de quitter la position de victime qui nous emprisonne dans l'offense. Ce chemin-là est difficile, parfois impossible, même pour l'Eglise !

Du partage : Mais être fidèle à qui, à quoi ? Fidèle aux autres engagements, aux autres paroles données, être fidèle à son histoire et ne pas se renier soi-même. Les fidélités entrent

souvent en concurrence : Ma mère, ma femme, ma profession, l'Église, la Communauté Mission de France, les enfants, le syndicat, ... Ce n'est pas une remarque abstraite et mes proches ont su me dire en leur temps que la Mission de France m'accaparait un peu trop ! De fait, je suis un homme partagé entre différentes fidélités. Cela ne veut pas dire que je suis indécis. J'entends le mot partagé dans son sens eucharistique, je ne peux me réserver pour un(e) seul(e). Mais c'est parfois bien difficile de faire la part des choses ! Le partage devient le chemin de vérité qui oblige à quitter l'illusion de la fusion pour nous soumettre au réel et qui nous mène à l'humilité.

« Soyez féconds » :
Devenir parents

Devenir parents exige de rester couple homme/femme et de devenir couple père / mère (je parle pour moi, et j'évite depuis le début de reprendre la question des autres formes de familles qui n'est pas mon sujet ici). Il faut bien sûr continuer de parcourir l'itinéraire du

couple que j'ai évoqué plus haut, les enfants vérifiant (éprouvant) sans cesse la qualité de la relation qui nous unit.

De la transmission : Mais l'arrivée des enfants donne au couple une autre dimension. D'un seul coup est convoquée la question de la transmission. Devenir parents oblige ainsi à revisiter notre place de fille et de fils, de frère et de sœur, à se réapproprier l'héritage et continuer de le recevoir à neuf. Mais il faut aussi de deux traditions en faire une seule dans le plus concret (repas, horaires, hygiène, règles de partage, etc...) comme dans le plus abstrait (autorité, équité, etc...). Il ne faut pas croire que c'est fait une fois pour toutes, nos enfants ne cessent de réinterroger l'actualisation de nos traditions toujours en chantier. Cette expérience n'est pas sans résonner elle aussi avec le rapport que l'Église entretient avec son Dieu et avec ses « enfants ».

De la reconnaissance : Devant nos enfants nous pouvons reprendre la parole jubilatoire des origines « Voici cette fois l'os de mes os et la

chair de ma chair ». Au creux de cette joie de la reconnaissance qui humanise toute relation, se donne pourtant plus fort encore qu'ailleurs la perception que nos enfants sont bien différents de nous, des rêves que nous avons projetés sur eux. Sans cesse nos enfants nous surprennent. Nous découvrons au jour le jour en eux à la fois ce qui vient de nous et de l'inattendu. Ainsi se creuse la reconnaissance de nos enfants comme mêmes et autres. Entre eux se tissent des éléments communs, en même temps qu'ils apparaissent de plus en plus singuliers. Avec eux, il nous faut reprendre à nouveaux frais le parcours que nous faisons l'un avec l'autre : apprendre le détachement. Nos enfants ne sont pas nos enfants, c'est nous qui sommes leurs parents. Oui, ils continuent bien le chemin que nous avons tracé, mais il nous faut accepter qu'ils le fassent d'une façon tout à fait différente que ce que nous avions pressenti ou prévu. Ils sont ainsi signes de la promesse qui se manifeste toujours dans l'imprévu et parfois dans l'improbable.

Partager la paternité : « Il leur répondit '*Qui sont ma mère et mes frères ?*' et parcourant du

regard ceux qui étaient assis en cercle autour de lui, il dit '*Voici ma mère et mes frères...*' » En grandissant nos enfants croisent d'autres maîtres, comme nous en avons croisé nous-mêmes. Ils reçoivent d'eux et se reconnaissent dans une relation d'engendrement. Oui, nos enfants ont d'autres parents que nous-mêmes et cela est heureux. Et nos enfants grandissent, ils s'en vont et quittent le nid et prennent leurs envols sur d'autres voies. Heureux les parents qui laissent partir leurs enfants, ils leur seront (leur sont) rendus dans le royaume des cieux !

Etre fille et fils ...

Et nos parents vieillissent. Leur perte d'autonomie nous renvoie à notre propre vieillissement, à nos propres pertes. Le rapport s'inverse, à nous de prendre soin d'eux. La fratrie se retrouve autour de l'aïeul, et se rejouent les rivalités, les jalousies de notre enfance, on croyait pourtant les avoir dépassées ! Il nous faut encore une fois faire le deuil de nos parents imaginaires qui répondraient à nos moindres désirs. Apprendre à reconnaître à nouveaux

frais l'auteur de nos jours dans nos parents, qui s'efface et nous montre la voie difficile de l'humilité et du service : Via negativa !

La fratrie réunie par la nécessité de prendre soin de nos parents nous rappelle qu'être fils et filles renvoie à la fraternité. Que celle-ci est toujours à construire, marquée dès Abel et Caïn par la jalousie, la rivalité et la violence engendrées par ce que nous percevons comme injustice. Aimer malgré ce qu'ils ne nous ont

pas donné et rendre grâce pour la vie reçue.

Et revoilà par une autre voie le même itinéraire toujours recommencé : détachement, amour du prochain, reconnaissance de fraternité, reconnaissance de l'auteur de nos jours.

« Dans la nuit se lève une lumière ... »
Au-delà, percevoir la source partagée : « je la connais la source, mais c'est de nuit » disait Jean de la Croix.

Des couples dans tous leurs états

Par **Martine N'Guyen Van Dat**



Martine N'Guyen Van Dat, membre de l'équipe d'engagement missionnaire du Finistère, est médiatrice familiale, exerçant depuis juin 2005 dans une association laïque.

Qu'est-ce qu'un médiateur familial ?

C'est un tiers indépendant, multi-partial, non jugeant, qui offre, au cours d'entretiens confidentiels, un espace transitionnel de dialogue, d'écoute, de respect mutuel et de concertation, visant l'apaisement des conflits. La médiation familiale constitue un moyen pour chacun d'être acteur des décisions qui seront prises, de connaître ses droits, devoirs et responsabilités, afin d'élaborer ensemble des solutions et des accords qui répondent aux besoins de tous.

La médiation familiale est un métier au service des familles et des personnes en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation

du groupe familial. Elle repose sur un engagement volontaire des personnes qui la sollicitent afin de répondre à des aménagements du quotidien qui leur paraissent nécessaires mais dont les modalités d'élaboration restent difficiles. Proposée initialement aux couples qui divorcent, désireux de maintenir leur coparentalité au-delà de la séparation, la médiation familiale s'adresse aujourd'hui à la famille dans sa diversité : parents, enfants, grands-parents, fratries, familles recomposées, concernant un questionnement dont les solutions sont difficiles à trouver, une séparation ou une rupture, une succession, la prise en charge d'une personne âgée et/ou dépendante...

Mes interventions se font principalement avec des couples qui se séparent ; mariés ou non, de sexe différent ou non. Dans ce « processus », qui est un engagement pour les personnes, il y a une partie appelée *bilan conjugal*. Cet entretien dure entre 1 h 30 et 2 h. Il questionne principalement la naissance du couple. C'est un retour en arrière sur leur rencontre et comment ils ont fait couple. Ce sera le seul entretien où

je reparlerai explicitement du passé. Les autres rencontres serviront à apaiser les conflits, à permettre que les deux parties puissent se parler et s'écouter, à prendre des accords sur toutes les questions que les parents jugeront nécessaires, dont la résidence des enfants. Je les accompagne dans la préparation de l'« après », car la vie continue, même si la souffrance, la colère, la culpabilité, la peur, sont présentes avec eux dans ce lieu neutre qu'est la salle d'entretien. La présence du « tiers », le médiateur, autorise chaque personne à parler librement, dans le respect de l'autre et en sécurité. Ce temps du bilan conjugal, bien que douloureux et appréhendé par le couple, me semble essentiel. Nous touchons à l'intime, mais également aux raisons de leur séparation. Chacun peut prendre conscience et s'approprier la part de ses responsabilités. Ce n'est pas « que » la faute de l'autre. J'exclus les situations extrêmes de violence, d'emprise ou avec des pathologies psychiques, pour lesquelles la médiation ne peut se mettre en place car il y a trop d'inégalités. La médiation pourrait être utilisée et mettre en danger la personne la plus fragile.

En acceptant ce travail, les personnes se préparent un autre avenir de couple. Elles ne restent pas dans la rancœur ou la colère qui sont des sentiments destructeurs. Elles pourront reconstruire autrement. Après un certain temps, l'expérience de cette première union pourra être utilisée positivement, car elle les aura changées. Ils pourront créer une autre histoire, différente.

Certains couples refusent cette étape pour passer directement à la recherche d'accords. C'est plus simple de parler du partage des meubles et de savoir qui aura telle ou telle voiture. Cependant, rapidement, ils arrivent à des impasses, car tout le vécu du couple, les conflits, les non-dits empêchent de se mettre d'accord. Sans s'en rendre compte, ils passent par cette « case bilan conjugal » à travers du matériel. Le nom n'est pas prononcé, mais le travail se fait.

Couples en échec

Nous revisitons ensemble le moment de leur rencontre. Chacun arrive avec sa propre his-

toire, son « mythe familial ». Lorsque je les invite à partager entre eux et avec moi, des informations telles que « Comment vous êtes-vous rencontrés ? Vous êtes-vous parlé de votre histoire de famille ? De vos rêves ? De vos valeurs ? Du nombre d'enfants que vous souhaitiez ? Comment imaginiez-vous votre vie de couple ? Aviez-vous des idées sur le type d'éducation que vous souhaitiez pour vos enfants ? De la pratique religieuse ? »

Ces échanges qu'ils entendent peut-être pour la première fois me permettent de leur faire réaliser qu'un couple ne se construit pas comme une maison sur le sable, car quand « la pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé, ils sont venus battre cette maison, elle s'est écroulée et grande fut sa ruine. » (Mt 7, 27). Bien souvent ce sont des questions qu'ils ne se sont pas posées. Ils passent de la vie étudiante, entre copains ou chez papa et maman, à une vie commune où aucune élaboration de cette nouvelle configuration n'a été faite. Copains et amants semblent, pour eux, être du copier/coller. D'ailleurs un bon copain, un

ami, peut être ensuite un amant. Ce qui rend la séparation encore plus difficile, car il y a la perte de deux personnes : l'ami **et** l'amant. La réaction est la même pour une évolution vers la vie amoureuse d'amis(es) d'enfance.

Ils n'ont pas pensé à inventer leur propre modèle familial, en partageant le roman familial de leur famille d'origine, pour n'en garder que ce qui convient. Lorsque je leur en parle, ils sont surpris.

J'ai été très étonnée par un autre type de couple : des jeunes qui se connaissaient peu, mais se sont mis en couple rapidement et ont eu un ou deux enfants. Lorsque je les ai reçus, ils étaient détendus, souriants, voir plaisantaient entre eux. Je leur ai demandé s'ils voulaient vraiment se séparer : « *Oui, on ne s'aime plus, mais on veut trouver des accords pour nos enfants* ». Après en avoir reçu plusieurs, j'ai compris leur logique : lorsqu'ils décident de faire couple, ils ont déjà l'idée qu'ils ne resteraient pas toujours avec le même conjoint. De ce fait la séparation se fait tranquillement, comme un acte banal,

sans heurts, ni rancune. Ils restent copains. Il est même arrivé que l'un ou l'autre ait déjà reformé un couple. Lorsqu'ils ont commencé à vivre ensemble, la séparation faisait partie du « pack » de la vie commune.

Les médiations les plus complexes sont celles où les personnes sont mariées et où l'un des membres du couple croit qu'il est marié pour la vie. Pour lui c'est un séisme, lorsqu'il entend le mot « divorce ». Ce n'est pas forcément pour une question de religion, mais plus par rapport à des modèles familiaux : « Chez moi on ne divorce pas ». Comme si cette phrase protégeait de l'inévitable. Ces personnes mettent toute leur énergie à faire échouer la médiation : pleurs, retards, annulation de rendez-vous, changements d'avis, colère, tentative de convaincre l'autre - « je ferai ce que tu voudras, mais ne divorce pas », chantage - « si tu divorces je vais disparaître et tu seras responsable ». Au fil des entretiens, il y a des petits changements, car je dis clairement que cette décision est imposée à l'autre. Ne vaut-il pas mieux trouver des accords que de se faire la guerre ?

Mais... la guerre permet aussi parfois de continuer à avoir des relations avec l'autre !

Si l'une des personnes refuse obstinément le divorce, c'est possible durant deux ans. En effet il suffit, pour celui qui veut divorcer, de quitter le domicile conjugal et de ne plus y revenir. Après deux ans, il refait une requête en divorce et l'obtient selon la procédure habituelle. Mais durant deux ans, les enfants vont être pris en otage de leur conflit et en devenir les victimes. En comprenant ces arguments, très peu de couples en sont arrivés à cet extrême.

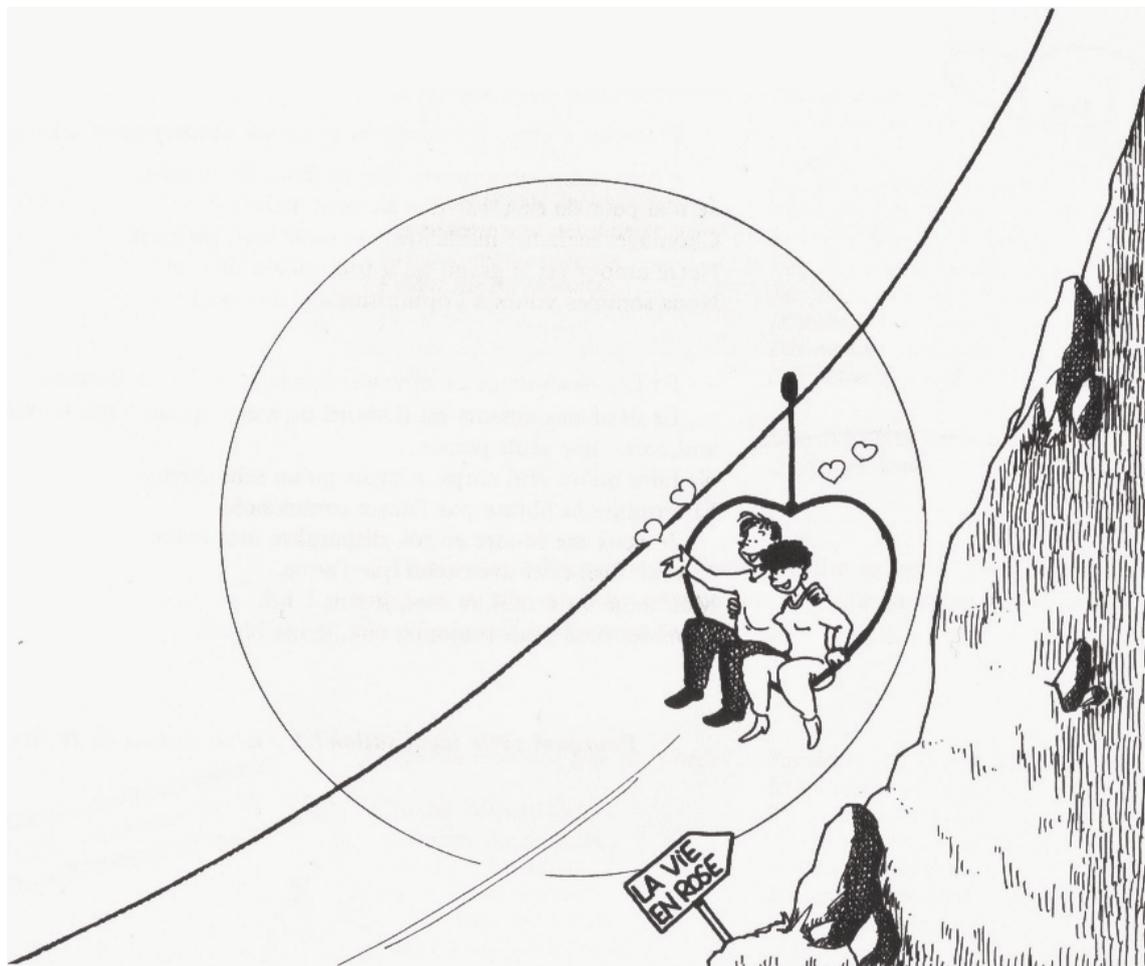
Médiatrice avec ma foi

Lorsque je reçois les couples, jamais je ne fais allusion à ma foi. Pour autant je suis aussi médiatrice avec cela. J'utilise certains passa-

ges de la Bible, en les nommant, mais comme connaissance, et non dans le sens de ma foi. Parfois cela ouvre à une discussion ou donne une ouverture sur une prise de décision.

Par contre durant la médiation, il m'arrive de demander mentalement au Seigneur de m'éclairer sur la posture que je dois prendre. Et, le soir, je Lui confie toutes ces personnes qui sont dans de telles souffrances.

J'ai un grand espoir dans le Pape François pour ce qui concerne le positionnement de l'Église sur les divorcés/remariés. Je ne peux pas imaginer que le Seigneur qui n'est qu'amour et compassion leur inflige une double peine : la souffrance de la séparation qui est parfois une question de survie, et l'impossibilité d'un mariage religieux et de l'accès à l'Eucharistie.



Cette brûlure qui m'habite

Par Sylvie Verges



Sylvie est membre de la communauté Mission de France, en équipe de mission à Grenoble avec son mari Samuel.

Je n'adhère pas, en premier lieu, avec la terminologie des divorcés-remariés. Plus personnellement, la question me « déborde » émotionnellement et « canoniquement parlant ». Je ne peux donc écrire qu'un témoignage enraciné dans mes ressentis où il m'est bien difficile de discerner avec raisons sur un thème aussi douloureux.

Il faut être conscient de la multiplication des ruptures de couples. Malgré la masse d'individus concernés par ces ruptures, je ne crois pas qu'on se sépare par frivolité, par manque d'effort ou de volonté. C'est trop douloureux et impactant en profondeur et à long terme. Les couples d'aujourd'hui n'évoluent plus du tout dans le contexte de ceux des précédentes

générations et les jugements portés sont parfois à l'emporte-pièce et bien loin de comprendre dans quoi se joue le quotidien des jeunes couples d'aujourd'hui, notamment à travers l'arrivée des enfants (rois et merveilleux par définition...) et l'éloignement géographique des familles, sans compter la pression du travail de chacun et le stress en tout genre. C'est donc à mon sens une idée préconçue et prétentieuse que de lier le phénomène des divorces/séparations à un fait comportemental générationnel. C'est plus généralement sociétal et occidental, dans l'aboutissement d'un certain individualisme. Pour éclairer mon témoignage, je voudrais préciser les faits : Samuel est divorcé d'un premier mariage civil et religieux, tandis que de mon côté, je ne me suis pas mariée mais j'ai vécu 11 ans auprès d'un homme, sans officialisation particulière. En conséquence, n'étant ni divorcée, ni remariée, je me demande qui je suis pour l'Eglise (institution). Je ne trouve nulle part mon statut, celui d'une femme mariée à un homme, divorcé d'une première union civile mais manifestement non divorcé d'une union religieuse in-dis-so-luble. De manière

juste ou injuste, je ressens une situation subie. Je ne suis pas la cause de son divorce puisque je l'ai connu ultérieurement, mais je porte pleinement la marque de cette désunion puisque je ne devrais en théorie plus recevoir la communion. A ce titre, j'ai de grandes difficultés à accepter la « case » dans laquelle on m'a mise car je cherche encore la faute que j'ai commise. Psychologiquement, j'ai pleine conscience que c'est une histoire de reconnaissance qui émerge dans tous ses sentiments.

Cette brûlure qui m'habite aujourd'hui s'enracine aussi dans l'hypocrisie que je ressens en l'Eglise et qui, pour moi, renforce la blessure :

Les couples qui se séparent sans avoir officialisé leur union devant l'Eglise ont le « privilège du doute » s'ils veulent ensuite s'engager dans le mariage religieux. Ils sont vierges de tout soupçon vis-à-vis de l'Eucharistie notamment, tandis qu'ils ont bien factuellement rompu un engagement qu'ils avaient et ce, d'autant plus dans des histoires longues avec des enfants par exemple. C'est pour moi la « prime au non-engagement ».

Dans une seconde union, ils pourront, eux, recevoir le sacrement du mariage, comme si rien ne s'était jamais passé dans leur vie.

Comment dois-je vivre le mariage de proches amis ou membres de ma famille pour lesquels ce n'est pas la foi, mais l'aspect tradition du mariage à l'Eglise qui est leur motivation ? Pourquoi l'union que je forme aujourd'hui avec Samuel, où la foi et l'engagement en Eglise sont présents, n'a pas cette valeur, cette chance ? Dans ces moments là, j'ai le sentiment que ma foi est piétinée au profit de la rigidité du droit canon.

Pourquoi chez les Protestants (dans lesquels j'ai baigné pendant toute mon adolescence), le mariage n'est pas un sacrement ? Parfois, j'ai même songé à me convertir pour m'extraire de cette souffrance que l'Eglise catholique m'impose, mais est-ce pertinent ? Mon cas réglé ainsi ne changerait pas le fond de la réflexion pour tous les autres.

Quel sens cela a-t-il de donner le sacrement de mariage à ceux qui ne s'intéressent pas à

cette question et qui ne viennent à l'église que pour la tradition ?

Comment accepter que soient traités de la même manière (dans le statut ou l'Eucharistie) les divorcés qui ont subi le départ du conjoint et ceux qui sont partis ?

Comment ne pas trouver non plus hypocrite le fait de laisser les prêtres face à eux-mêmes et le communiant quant au fait de donner ou pas l'Eucharistie ? Comment chaque prêtre nous connaissant avec Samuel a-t-il vécu ce moment où il nous fait partager le pain ? Se sent-il en décalage avec la règle ? A-t-il envie de nous reparler de tout cela ou « valide »-t-il notre position ? A l'Eucharistie, je me sens presque comme une enfant ne sachant pas si elle fait une « bêtise » ou pas.

Et pour finir sur cette question : comment entendre cette proposition faite assez souvent de demander la bénédiction de notre union ? Vu le peu d'ouverture encore aujourd'hui sur le divorce, je ne comprends

pas ce qu'il y a à bénir. Serait-ce un mariage à trois puisque mon mari garde un lien indissoluble avec son ex-femme ? qui suis-je dans ce trio ? la femme adultère ? Qui sommes-nous, les conjoints de ces divorcés, pour l'Eglise aujourd'hui ? Nous sommes bel et bien vivants, parfois croyants mais j'ai le sentiment qu'il ne nous est proposé que le « strapontin » du fond de l'église pour nous accueillir.

Comment entendre aussi cette proposition de demander l'annulation du mariage ? S'il y a dol ou violence, à la limite cela s'entend, mais comment annuler un mariage où manifestement l'engagement et la volonté de réussir étaient pourtant là ? Avancer sur le thème de « l'erreur de jeunesse » me paraît complètement inapproprié quand il s'agit « juste » du cheminement d'une vie humaine.

Comment admettre que cet échec dans une vie humaine, déjà porteur de tant de souffrance de lui-même, soit LA faute impar-

donnable ?

Comment comprendre encore ce qui est parfois expliqué (à demi-mots malgré tout) qu'il faille s'en remettre à notre seule conscience pour aller communier ? Si cela est si simple, pourquoi garder tant de rigidité ? Sans compter que cette position de « conscience » reste plutôt confidentielle.

Inversement, je trouve très cohérent et profond le fait que l'Eglise soit une des rares institutions à proposer une préparation au mariage. Dans ce rôle, elle est particulièrement à sa place et nul ne peut nier que le discours de Jésus nous amène à l'amour. Je militerai presque pour que cette préparation au mariage de quelques heures soit encore plus longue, car l'aventure du mariage le mérite. La société nous vend un bonheur (presque) facile, « télévisuel » tandis qu'on ne vante pas l'effort ni les couples qui ont passé des tempêtes et réussi avec patience, communication et prouesses à retrouver le chemin de vie épanouissant pour les deux. Il y a

peu de propositions de type « SAV » du couple, comme si l'intimité ne pouvait vraiment pas s'accompagner. Par contre, on nous demande en tant que chrétiens d'être là, veilleurs auprès de ceux qui souffrent après la catastrophe de la séparation. N'est ce pas un peu marcher sur la tête que d'attendre la « chute » ou la « fin » d'un couple pour travailler dans le cœur des choses ? Les succès et l'intelligence notamment des "Parcours Alpha Duo" sont malgré tout la preuve que certains ont eu l'intuition d'un positionnement plus profond de l'Eglise dans la vie du couple. Gageons que cela se diversifie.

Finalement, quand toutes ces questions m'habitent trop, plutôt que de verser dans l'amertume, j'essaie de me demander quel sens donner à cette blessure que je ne sais pas soigner.

J'espère qu'elle me permet au moins de rester plus vigilante pour ceux qui sont en souffrance, pour les mille et une raisons que la vie nous créée.

En quelques mots résumés, malgré tout ce que le droit canon m'oppose, je ne peux ni ne veux admettre que mon union avec Samuel n'ait pas de sens pour Dieu, malgré l'engagement précédent de Samuel. L'acte de mariage civil que nous avons réalisé ensemble en 2013 avait à ce titre tout le sens et la profondeur dont nous aurions pu aussi témoigner en Eglise ce jour là. Pour moi, quoi qu'on en dise, il y a bien un manque et même une « anomalie » de ne pas avoir pu officiellement dire devant Dieu et ses représentants que j'ai mis dans cette union tout mon engagement.

■ L'été du Service Jeunes



- ▶ Théâtre de rue, Festival d'Aurillac, du 14 au 24 Août 2015
- ▶ Parole et Musiques, du 15 au 23 Août 2015
- ▶ Des Docks & des Bocks, du 17 au 21 Août 2015
- ▶ Acteur du festival des Vieilles Charrues, du 11 au 21 Juillet 2015
- ▶ Guide à l'abbatiale et acteur du festival d'art sacré, du 19 au 26 Juillet 2015
- ▶ Randonnée en Isère, du 1^{er} au 8 Août 2015
- ▶ La Politique une Bonne Nouvelle, du 17 au 21 Août 2015

■ L'international sur ton chemin

Du 30 Juillet au 2 Août à Pontigny

Pour les 18-35 ans qui ont des projets à l'international ou qui y réfléchissent. Rencontre avec des prêtres de la Mission de France qui vivent la mission aux 4 coins du monde.

• Renseignements :

Jean-Mark Guérin, Pôle Jeunes

E-mail : jean-mark.guerin@missiondefrance.fr



Nous ne voulons pas d'une Eglise divorcée de nos vies

Par Marie-Christine Ser



Marie-Christine a été journaliste et responsable de la communication à la Mission de France. Elle a voulu cet article comme une contribution en vue du Synode.

Le Pape François a ouvert un chantier planétaire concernant la famille. C'est en effet au cœur de ce noyau initial de nos vies que, pour un chrétien, se reçoit le message évangélique. Est-ce une découverte pour l'Eglise qui semble avoir longtemps fonctionné comme si cela se passait dans les sacristies et les séminaires ? Oui, l'Évangile s'origine au creuset de la famille, au fil de nos jours et du quotidien.

Le questionnaire pour le Synode m'est d'abord apparu comme une énième agitation de l'appareil ecclésial, opérée trop tard, et sans réelle volonté de rejoindre la vie, nos vies. Mais en dépit de toute attente, la personnalité prophétique de notre Pape François ouvre les fenêtres, libère les miasmes d'une curie

dont les membres ne semblent comprendre la famille que comme celle du conditionnement de leur propre enfance et d'un autre siècle... François fait entrer la lumière jusque dans les coins sombres et la clarté de l'évangile dans l'ordinaire de notre destin humain.

Affrontant les questions de la famille, l'Eglise aborde bien sûr la question des divorcés remariés. Pour ma part, la crispation de l'Eglise à propos du divorce, assortie des ruminations d'arguments théologiques, m'a longtemps laissée indifférente. Puis, j'ai épousé un homme divorcé. Nous nous sommes rencontrés deux ans après son divorce. Il était encore blessé. Nous avons fait patiemment connaissance, sans aucun autre projet que de se respecter et s'accueillir, et croire que l'avenir est à vivre. Treize ans plus tard, nous marier était une simple évidence ; en somme, nos vies s'étaient déjà épousées. Passage devant le maire avec nos amis témoins, puis quelques mois plus tard, joie de réunir nos intimes, enfants pour lui, neveux et nièces si chers pour moi qui n'ai pas eu d'enfants. Pas de lectures édifiantes, pas

de sous-bénédition, mais la chance d'avoir auprès de nous deux prêtres proches de nos vies depuis longtemps, que « nos jeunes » connaissent bien ; discret et remarqué signe d'attachement à nos convictions chrétiennes. Leur simple présence, petite croix sur le revers de leur veston, a été joie profonde. Ils étaient témoins que nos deux chemins cherchant à s'accorder se reliaient à la Nouvelle heureuse et féconde que nous recevons des Evangiles.

Depuis mon mariage, me voilà située par l'Eglise-institution : dans l'exclusion. Ce n'est pas grave : comment se sentir concerné par des postures en contradiction frontale avec la force de vie qui me fait aimer le message de Jésus, et chercher sa trace ?

J'avoue sourire de ces hommes « d'Eglise » se félicitant d'une plus grande facilité à obtenir l'annulation d'un mariage. Quel paradoxe extravagant ! Depuis nos catéchismes, nous sommes « homélisés » sur la bonté de Dieu, sa miséricorde, sa voie « chemin, vérité, vie », mais ils envisagent sans état d'âme de passer à néant

la réalité humaine de deux êtres et des enfants nés de la vie - si bancal et blessée qu'elle ait été -. Le réalisent-ils, ils adoptent là une catégorie juridique de propriétaires traitant de leurs biens, qui peuvent donc, à tout moment, décider préférable d'annuler un contrat mal ficelé et gênant leurs intérêts. Ont-ils conscience, ces hommes « de Dieu », qu'ils s'adressent à des personnes, non à des objets ? Etrange clivage, ils nous le disent : pas une seule seconde de nos vies ne vient de nous-mêmes ; nos vies se reçoivent de plus grand que nous. Comment oser prétendre avoir la maîtrise d'« annuler » le moindre de nos pas ? Ils nous le disent : « si ton cœur te condamne, Dieu est plus grand que ton cœur » ; on a appris que chacun de nos actes est à notre dimension d'humain incarné, jusqu'à notre dernier souffle...

Penser « annulation » n'est rien d'autre qu'une offense à la vie. L'amour de Dieu nous suit, jusque dans les recoins inconnus et mal aimés de notre âme. Et nous annulerions cette présence... ? Comment a-t-on pu produire cette absurdité ? Que cherche-t-elle

à protéger ? Que défend une institution qui confie sa gouvernance à des hommes qui ont renoncé à un engagement familial : pas de femme, pas d'enfants ? Veulent-ils perpétuer le rêve de l'idéal de perfection enseigné dans leur séminaire ? Ou protéger le renoncement qu'ils ont été tenus de faire ?

Et arrive la notion du sacrement. Pour l'Eglise catholique, le mariage est un sacrement. Pas facile de traduire ce mot à quelqu'un qui vit à mille lieues du monde catholique, à nos proches bien souvent... D'où vient que l'Eglise se donne l'autorité d'apposer son label sur le parcours de nos vies : ceci est sacrement, cela ne l'est pas ? Et pourquoi est-elle empêchée de célébrer cette puissance d'amour de deux êtres qui, malgré leurs blessures, osent faire confiance à nouveau, donner foi à un autre ? Pourquoi est-elle empêchée de s'ouvrir aux cœurs capables de dépasser l'échec ? Pourquoi s'empêche-t-elle de célébrer la joie de ces familles, de ces enfants capables d'établir des liens nouveaux et forts qui les construisent. Nos amis prêtres sont affligés de devoir porter ces contradictions. C'est bien

par fidélité à leur engagement personnel qu'ils nous accompagnent vers la vie et la confiance. Ils sont nombreux à devoir ainsi porter ce fardeau de tension...

L'Eglise institution serait-elle si fatiguée du sourire toujours neuf de la vie pour s'obstiner à résister à se réjouir de la capacité d'aimer, plus vaste que nous-mêmes ? Vient l'interrogation : une hiérarchie composée exclusivement d'hommes qui n'ont pas l'expérience de ce que représente la force d'un lien avec « un autre » : épouse, et « des autres », les enfants, est-elle qualifiée pour porter un sain discernement sur ces questions ? L'Eglise institution, pas

très regardante sur l'usage de nos comptes en banque, se plait à scruter nos chambres à coucher... Sait-elle que l'amour ne se « fait » pas dans la chambre à coucher mais dans les gestes sobres, confiants, généreux de tous les jours.

Dans les familles, on sait l'amour patient qui reconstruit après l'effondrement d'une confiance épuisée ou trahie. N'est-ce pas là « sacrement de confiance » ?

Cher, très Cher Pape François, merci de nous faire retrouver ce trésor ; et retrouver la joie claire de la vie qui, chaque jour, est neuve !

**Marie-Christine SER.
et Xavier son conjoint.**

Contribution de la Mission de France

En vue de la deuxième session du synode sur la famille

Mars 2015



La première contribution que nous avons travaillée pour préparer le synode extraordinaire sur la famille reste tout à fait d'actualité pour le synode ordinaire qui aura lieu à l'automne prochain. Nous choisissons maintenant de porter l'attention sur quelques points plus précis, en écho au rapport final des évêques présents au synode extraordinaire sur la famille. Ce texte est le fruit d'échanges riches et nombreux avec, non seulement les équipes MDF présentes en France, mais aussi avec des chrétiens engagés dans la pastorale de la famille et des personnes séparées, divorcées, remariées de nombreux diocèses (Agen, Angers, Bayonne, Cahors, Créteil, Evry, Grenoble, Le Mans, Lille, Luçon, Lyon, Meaux, Montpellier, Moulins, Nanterre, Paris, Reims, Saint Flour, Tours, Versailles etc.).

I. L'écoute : le contexte et les défis concernant la famille

a. Le contexte socio-culturel

Nous sommes en accord avec le diagnostic de « changement anthropologique et culturel », au moins sous nos latitudes, et sur ce qui est souligné de ses aspects positifs. Mais dénoncer l'« individualisme exacerbé »¹ comme ce qui deviendrait la volonté du plus grand nombre ne correspond pas à la réalité : si beaucoup souffrent terriblement de la solitude, c'est davantage par manque de soutien et d'accompagnement des familles dans leurs épreuves, que par choix. Certaines histoires familiales sont plus aliénantes que structurantes. Notre société française est fondée sur le principe de la dignité des personnes, ce qui est aussi le coeur du message évangélique. Dans la Bible et en particulier dans les Évangiles, la famille n'est jamais absolutisée : sont reconnus mères, frères et soeurs ceux qui écoutent la Parole de Dieu (Luc 8,21).

b. L'importance de la vie affective

L'Église a à coeur de prendre soin des familles et des personnes en aidant à articuler de manière féconde la vie spirituelle et la vie relationnelle. Elle devrait utiliser davantage les ressources des sciences humaines qui sont à notre disposition dans ce domaine. Il nous semble préférable de souligner l'importance de la vie relationnelle dont une des dimensions est celle de l'affectivité. Un de nos défis est : comment penser l'action de l'Église dans une société qui a changé dans ses profondeurs de manière que les hommes d'aujourd'hui entendent et accueillent la Bonne Nouvelle avec leur coeur et leur intelligence²? Les dernières recherches scientifiques sur le développement et le fonctionnement du cerveau mettent en évidence qu'une très grande partie de notre cerveau est dévolue à la rencontre humaine. Ainsi jusqu'à un certain âge, un enfant est incapable de rompre le lien avec ceux qui l'entourent. Il est capable de subir les pires maltraitements, plutôt que de prendre le risque de se retrouver seul.³ Les

1. N°5 du rapport final du synode extraordinaire.

2. N°9 du rapport après le débat général du 13 octobre 2014 lors du synode extraordinaire de la famille.

3. Docteur Catherine Gueguen, *Pour une enfance heureuse, repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*, Ed. Laffont, 2014.

ruptures de liens sont le résultat tragique de l'accumulation de blessures affectives. Celles-ci font alors obstacle à la capacité de dialoguer en confiance et en vérité. La solitude éprouvée dans nos sociétés n'est pas seulement liée à la crise de la foi.

II. Le regard sur le Christ : l'Évangile de la famille

a. La famille

La famille aujourd'hui, ce sont des situations de famille. Il est important que l'Église, qui vit de la bonté de Dieu, se rende proche des personnes engagées dans des formes de vie de couple diverses : mariage civil, mariage religieux, union libre, PACS, couples de même sexe... ainsi que des formes multiples de vie des familles. L'Église, dont l'une des missions est d'entrer en conversation avec les hommes et les femmes de ce temps, n'est-elle pas en recherche permanente d'ajustement afin que la Bonne Nouvelle, qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer, puisse toucher le cœur des per-

sonnes, ce qui n'est possible que dans le respect premier de leur histoire⁴?

b. L'indissolubilité du mariage

La réflexion de Mgr Jean-Paul Vesco à ce sujet nous semble ouvrir des pistes de travail très intéressantes. Nous rappelons que l'indissolubilité est d'abord celle de toute relation d'amour véritable est essentiel⁵. De ce fait, le tout de l'indissolubilité ne réside pas dans la seule action du sacrement, ce que l'Église admet en reconnaissant le caractère indissoluble du mariage civil entre deux personnes non-baptisées.

c. Miséricorde envers les familles blessées et fragiles

La miséricorde est un mot très fort qui dit « le cœur ouvert à la misère ». Sa révélation trouve sa pleine dimension dans la parabole de l'enfant prodigue en Luc 15, 11-32. Le Père, le regard tendu vers l'horizon, accueille son fils sans rien lui demander, sans mettre de conditions et lui redonne toute sa place de fils :

4. N°11 du rapport après le débat général du 13 octobre 2014 lors du synode extraordinaire de la famille

5. Mgr Jean-Paul Vesco, *Tout amour véritable est indissoluble*, Cerf, 2015. Nous invitons tous les participants du prochain synode à le lire.

« Mon fils que voilà était perdu, et il est retrouvé, il était mort et il est revenu à la vie ! ». Pourtant, ce que ce fils cadet a dilapidé, ce qu'il a raté et perdu, l'est définitivement. C'est ainsi que Jésus nous a signifié l'amour de son Père. Nous constatons que la discipline actuelle de l'Eglise ne permet pas de manifester concrètement cette miséricorde. Elle fait souffrir les personnes et entraîne un amalgame entre des situations de vie très différentes.

Nous sommes très étonnés que le n°26 du rapport final parle de la souffrance de l'Eglise face à « la précipitation avec laquelle de nombreux fidèles décident de mettre fin au lien pour lequel ils se sont engagés ». Nous constatons plutôt que les chrétiens sont attachés à l'idéal de l'amour pour toujours et vivent comme un échec extrêmement douloureux de ne pouvoir le mener à bien. Et quel dur jugement quand le n°24 affirme que « toute rupture » du lien nuptial « est contraire à la volonté de Dieu » ! Ne faudrait-il pas plutôt dire que toute rupture est contraire à l'intention créatrice de Dieu ? Une personne qui, dans son couple, est en détresse humaine ou psychique ne suit-elle pas

la volonté de Dieu en choisissant la vie et en s'enfuyant (Deutéronome 30/1-15) ? C'est par des affirmations de ce type que beaucoup de divorcés, déjà meurtris par une rupture qu'ils n'avaient pas envisagée quand ils se sont mariés, se sentent douloureusement incompris et blessés par l'Eglise.

Une personne qui a vécu un échec dont elle est prête à assumer une part de responsabilité, qui a reconstruit sa vie et qui au quotidien vit une relation de fidélité ne peut pas se reconnaître en situation d'adultère. L'adultère, dans la vie réelle, c'est le fait d'entretenir une relation avec deux personnes à la fois. Telle n'est pas la vie des divorcés remariés, qui font le choix de s'engager à nouveau sous le régime d'une autorité publique. Une focalisation excessive sur la deuxième alliance peut masquer le fait que l'atteinte fondamentale, humainement et spirituellement, se fait bien d'abord et avant tout au moment de la rupture du premier lien. Cette focalisation peut aussi faire oublier que c'est chaque conjoint qui a sa part de responsabilité dans la rupture, ni seulement celui qui part, ni seulement celui qui se remarie. Il y a à aider

chacun à relire son histoire, à faire la vérité sur un acte qui peut nécessiter regret, demande de pardon à son conjoint, et demande de réconciliation sacramentelle.

La demande d'abstention des actes réservés aux époux lors d'un remariage fait croire que seules les relations sexuelles expriment le cœur de la relation d'alliance. Et l'appel à vivre en frère et soeur est de l'ordre de la vocation à la vie consacrée, cela ne doit donc pas être un pis-aller mais être ajusté à l'appel particulier de chacun.⁶

III. Perspectives pastorales

a. Le mariage : vocation, préparation et accompagnement

La pastorale du mariage constate beaucoup de changements des comportements. Le sacrement de mariage dans sa forme actuelle est pensé pour des catholiques pratiquants. Le fait même d'affirmer, comme le dit le n°36 du rapport final que le mariage chrétien est une vocation, n'est pas compris par un certain nom-

bre de catholiques pratiquants et mariés, car ils n'ont pas choisi de se marier pour suivre le Christ. Beaucoup découvrent cette dimension au fur et à mesure du chemin.

L'appel à la sainteté est pour tous et aujourd'hui il est urgent de considérer comment chaque vie est un chemin de sainteté, y compris celle de ceux qui ne sont ni consacrés, ni mariés.

Nous sommes de plus en plus sollicités par des chrétiens sociologiques, même si le plus souvent pour celui qui est baptisé, cela signifie quelque chose. Nous faisons l'expérience que si nous savons accueillir cette demande et l'accompagner en partant de là où ils en sont, un chemin peut s'ouvrir.

S'ils sont néophytes dans la foi, ils ne le sont pas dans la vie conjugale. En France, aujourd'hui, ils sont rares (moins de 1/10) ceux qui n'habitent pas déjà ensemble, parfois de longue date. Là encore, il nous faut partir de là où ils en sont. Il est souhaitable de les aider à relire leur histoire de couple et leur histoire personnelle. Parfois ils ont déjà vécu une

6. Ibid. pp 89-91.

(ou plusieurs) relations conjugales. Les aider à relire cette histoire est essentiel. Cela participe d'un travail de vérité afin de devenir libre (Cf. Jn 8, 32). Ceci demande un accueil sans jugement, sinon ils ne s'y aventureront pas. C'est aussi un enjeu spirituel car cela peut leur permettre de découvrir une présence sur leur route et de reconnaître que le Seigneur était là mais qu'ils ne le savaient pas (Gn 28, 16).

Nous constatons que de plus en plus de couples, y compris des baptisés, ne demandent pas le sacrement de mariage mais un temps de prière avec une bénédiction. Soit le sacrement ne leur parle plus, soit ils préfèrent rester en retrait de l'institution ecclésiale dont ils redoutent le jugement négatif en cas d'échec.

Des itinéraires pastoraux nouveaux pourraient veiller à :

- éduquer à la liberté de conscience et à la responsabilité en regard avec la manière dont Jésus rencontre et aime les personnes qui croisent son chemin.

- privilégier une spiritualité du chemin et du passage (de la mort à la vie) autant que l'appel à engager toute sa personne.

- Proposer une bénédiction à l'occasion d'une union, comme une étape d'ordre catéchuménal en attendant que vienne la maturité d'une demande sacramentelle.

- proposer une formation spécifique aux accompagnants des personnes blessées dans leur parcours de vie de couple ou familiale.

- susciter dans les communautés le souci de rejoindre ces personnes

b. La demande de reconnaissance de nullité

En cohérence avec le fait que toute vie est précieuse aux yeux de Dieu, le recours à la déclaration en nullité du mariage devrait être rare, contrairement à ce que préconise le n°48 du rapport final. Le libéraliser serait une manière d'adoucir la règle de l'indissolubilité et de permettre aux personnes de se marier à nou-

veau afin d'avoir accès aux sacrements. Alléger la procédure, serait aussi ne plus permettre aux personnes de vraiment relire leur histoire et d'en tirer profit. Il nous semble que cette voie est une tentation⁷, celle de ne pas s'affronter aux défis théologiques de notre temps qui demandent de penser une articulation entre l'indissolubilité du sacrement de mariage et l'accompagnement miséricordieux de la vie réelle des gens dont rien n'est à nier⁸.

c. la question de l'accès aux sacrements

Dès lors que les personnes « divorcées-remariées » sont confrontées au définitif de la situation qu'elles ont créée en s'engageant dans une deuxième union conjugale véritable, cela signifie-t-il pour autant que tout accès au sacrement de la réconciliation et de l'eucharistie⁹ serait impensable ? Cela ne reviendrait-il pas à considérer leur second « oui » comme une faute impardonnable, qui empêche même de

recevoir le pardon pour tous les autres manquements de leur vie ? L'Église, qui bénéficie elle-même de la miséricorde divine, peut difficilement se résoudre à laisser les personnes seules face à elles-mêmes. Pour sortir de cette impasse, le recours à la distinction entre infraction instantanée et infraction continue en droit pénal est particulièrement éclairant.¹⁰ Il y aurait aussi à reprendre à nouveaux frais une théologie qui articule l'échec inhérent à toute vie humaine, notre condition de pécheur et la miséricorde manifestée en Jésus-Christ.

Selon les contextes culturels, des chemine-ments seraient à proposer à ceux qui entendent l'appel du Christ adressé à tous : « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez pas en vous la vie » (Jn 6, 53). Ils seraient à penser comme des chemins de discernement en Église, qui pourraient s'inspirer du récit des

7. Cardinal W. Kasper, *l'Évangile de la famille*, cerf, 2014, p.59.

8. « Tu as pitié de tous les hommes, parce que tu peux tout. Tu fermes les yeux sur leurs péchés, pour qu'ils se convertissent. Tu aimes en effet tout ce qui existe, tu n'as de répulsion envers aucune de tes œuvres ; si tu avais haï quoi que ce soit, tu ne l'aurais pas créé. » Livre de la Sagesse 11, 23-24.

9. « L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. » Pape François, *Evangelii gaudium*, Ed. Téqui, novembre 2013, p.30.

10. Mgr Jean-Paul Vesco, *Tout amour véritable est indissoluble*, Cerf, 2015, pp.73-82.

disciples d'Emmaüs accompagnés dans leur désolation par le Christ ressuscité jusqu'à ce que leurs yeux s'ouvrent, que leurs coeurs brûlent et qu'ils deviennent témoins du Ressuscité qui est mort pour mener tous les hommes à la vie (Lc 24, 13-35).

d. L'attention pastorale envers les personnes ayant une orientation homosexuelle (n° 55)

Le style et le ton utilisés laissent encore entendre que la question est traitée par le Synode comme si l'homosexualité était de l'ordre du handicap, contrairement à ce que le rapport intermédiaire pouvait laisser pressentir. Les personnes ne peuvent être réduites à leur orientation sexuelle. Elles doivent être accueillies telles qu'elles sont, sans rejet ni préjugés, notamment dans la communauté chrétienne à laquelle elles ont des dons et des qualités à offrir. L'Eglise se doit de continuer à accueillir le chemin spirituel des personnes homosexuelles et à inventer des propositions pastorales.

e. La transmission de la vie

Il est vraiment regrettable que le rapport final réduise l'encyclique *Humanae vitae* aux méthodes de régulation des naissances. Ainsi, il est nécessaire de continuer de promouvoir la co-responsabilité dans le couple dans toutes les décisions qui le concernent. Bien souvent encore, y compris chez les catholiques pratiquants, c'est la femme qui s'adapte et gère seule les différentes conséquences de sa vie de couple (contraception, avortement, maternité, éducation des enfants, etc.).

Mais continuer de prétendre qu'il y aurait des « méthodes naturelles », c'est ne pas voir ce que l'expression a en soi de contradictoire. Qui dit méthode dit, par définition, instrumentalisation de la nature au bénéfice de fins humaines, donc, de toute façon, artifice. L'usage d'un thermomètre l'est tout autant que celui d'un produit chimique. D'autre part, les exigences et les impératifs biologiques et temporels des méthodes dites naturelles ne les rendent utili-

sables que par une petite minorité de couples. On ne voit pas, dès lors, comment l'Église peut continuer à tenir ce langage¹¹, d'autant que, dès sa promulgation, cette Encyclique avait suscité un accueil mitigé par plusieurs conférences épiscopales.¹²

CONCLUSION

Il nous semble que le synode pourrait ouvrir les portes encore fermées, afin que partout dans le monde, les conférences épiscopales en lien avec les baptisés de leurs territoires

proposent des moyens capables de manifester la bonté et la miséricorde de Dieu à tous. Des rendez-vous synodaux par continents ou aires culturelles pourraient permettre, d'ici cinq ans par exemple, de relire et de partager les différentes initiatives et leur cohérence avec la foi reçue du Christ Jésus.

Contacts :

Arnaud Favart, vicairegeneral-mdf@sfr.fr
Marie-Odile Pontier, coordinatrice des réseaux, reseaux-cmdf@club-internet.fr

11. Il est devenu urgent de revisiter l'histoire théologique de la loi naturelle, afin de prendre en compte nos connaissances scientifiques et humaines actuelles.

12. Cf. C. Grémion et H. Touzard, « *L'Église et la contraception. L'urgence d'un changement* », Bayard, 2006.

Extrait de la contribution de la Mission de France écrite en janvier 2014 pour préparer la première session du synode sur la famille.

Ce que donne à penser la rencontre des couples lors des préparations au mariage :

La célébration vient en cours de chemin : La célébration du mariage n'est plus, de manière générale, une célébration du démarrage du couple mais la consécration d'un chemin déjà commencé...

La forte exigence affective fait reculer l'engagement définitif : Aujourd'hui l'union conjugale repose d'abord sur le lien affectif, dans un contexte où les fonctions symboliques de l'homme, de la femme, du père et de la mère sont profondément transformées. Cela rend la construction d'un couple plus complexe, que l'on soit ou non chrétien...

La signification du sacrement de mariage est hors de portée : L'incohérence à accorder le sacrement de mariage à des personnes qui n'ont pas la foi, alors que tous les autres sacrements la requièrent, devient de plus en plus incompréhensible...

Accueillir sans jugement ouvre la porte à l'Évangile : Les couples expriment souvent leur

surprise que leur itinéraire de vie soit accueilli et qu'un chemin soit ouvert à partir de leur histoire : Nous ne cherchons donc pas d'abord à leur donner un savoir religieux, mais à leur faire découvrir la source de leur soif, comme Jésus dans son dialogue avec la Samaritaine.

L'accompagnement des couples mixtes est un défi : C'est souvent les conjoints non-chrétiens qui provoquent les questionnements les plus pertinents dans les rencontres...

Le respect du sacrement et des personnes invite à explorer d'autres formes de célébration : Cela pourrait prendre la forme d'un catéchuménat en vue du mariage sacramentel, avec un cheminement et des étapes célébrées et la possibilité de ne pas aller jusqu'au sacrement...

L'accompagnement des couples et des familles tout au long de la vie est nécessaire. Nous soulignons en particulier les enjeux de dignité et d'égalité de l'homme et de la femme dans la transformation et la multiplication des modèles familiaux...

Réflexion sur l'indissolubilité du mariage

Par Mgr Jean-Paul Vesco



Mgr Jean-Paul Vesco, dominicain, est évêque d'Oran en Algérie. Il a écrit un texte intitulé "Pour en finir avec la notion de persistance obstinée dans un état de péché grave" qui

est paru sur le site web de La Vie. Avec son aimable autorisation, nous vous en proposons des extraits.

L'indissolubilité d'une alliance véritable entre deux êtres a été affirmée par le Christ avec force et mise en relation par Lui avec la création de l'homme et de la femme (Mt 19, 4). Elle a, dès les temps apostoliques, occupé une place particulière dans la doctrine de l'Église, plus que dans aucune autre religion ou tradition. C'est ainsi qu'à l'instar de Paul qui associe au même mystère l'alliance des époux et celle du Christ et de l'Église (Ep 5.32), le mariage a été élevé, des siècles plus tard, au rang de sacrement. Le mariage chrétien est un trésor qu'il importe de protéger et de valoriser, spécialement à un moment où en France et ailleurs en Europe, le fossé se creuse entre le mariage sacramentel chrétien et le mariage civil.

Néanmoins, si l'alliance conjugale entre deux personnes est par essence indissoluble, elle demeure une des aventures humaines les plus belles mais aussi les plus périlleuses qui soit. Nombreux sont les couples qui se déchirent et se défont, et nombreux aussi sont ceux qui, après une première alliance conclue en conscience et en vérité, se trouvent dans la situation d'en conclure une seconde, également en conscience et en vérité. Ce sont ceux que l'on appelle trop communément les « divorcés-remariés ». On sait combien cette terminologie générique peut renfermer d'histoires de vies, toutes singulières et toutes différentes, qu'il est difficilement tenable d'enfermer dans un même vocable et dans un même traitement.

En vertu du caractère indissoluble du premier lien sur lequel il ne se reconnaît aucun pouvoir, le Magistère de l'Eglise considère aujourd'hui que l'état de vie des « divorcés-remariés » est assimilable à une persistance obstinée dans un état de péché grave (l'adultère) qui leur interdit l'accès au sacrement de réconciliation et donc aussi à la communion eucha-

ristique (art 915 du code de droit canonique). Cette notion de persistance obstinée dans un état de péché est le point d'achoppement qui distingue les « divorcés-remariés » du commun des pécheurs que nous sommes tous puisqu'elle interdit l'accès au sacrement de réconciliation. Il n'est en effet pas de pardon sacramentel possible sans la volonté ferme de renoncer à son péché. Or, seule cette réconciliation sacramentelle après une faute grave peut ouvrir la voie au sacrement de l'eucharistie.

Cette notion de persistance obstinée dans un état de péché grave est bien sûr sans rapport avec la vie de tant de ces couples qui mettent tout leur cœur à (re)construire jour après jour une vie conjugale vraie et féconde. Leur vie n'a pas grand-chose à voir avec le désordre et la duplicité d'une vie adultère qui suppose une relation simultanée avec deux personnes, ce qui n'est pas leur cas.

Même s'ils sont prêts à reconnaître que leur vie est marquée par une rupture douloureuse et possiblement fautive par rapport à l'enga-

gement pris au jour de leur mariage, ils ne se reconnaissent pas dans la situation d'adultère qui est la leur au regard de l'Église. Dès lors la position magistérielle apparaît comme injuste, juridique à l'excès, ne faisant aucune place à l'expression de la miséricorde divine. Ils se sentent exclus, ou pire encore s'auto-excluent de l'Église, et nombre d'entre eux perdent le chemin de la foi.

Pourtant il semble bien que l'on peut faire le pari de la non-contradiction entre d'une part l'affirmation sans concession de l'indissolubilité intrinsèque à tout véritable amour, et d'autre part l'échec, à vue humaine, de cet amour. Il faut pour cela revenir aux sources de l'indissolubilité et opérer une distinction entre indissolubilité et unicité.

Revenir aux sources de l'indissolubilité du mariage sacramentel

Pour pouvoir recevoir le sacrement de réconciliation, et donc ensuite avoir accès à la communion eucharistique, les personnes « di-

vorcées-remariées » sont placées face à une décision impossible, celle de rompre une union conjugale heureuse de laquelle sont peut-être nés des enfants. Cette décision est impossible à prendre non pas en raison d'un manque de courage ou d'un manque de foi. Elle est impossible car leur choix de s'engager dans une seconde alliance a créé un second lien tout aussi indissoluble que le premier.

En effet, ce n'est pas le sacrement de mariage qui rend indissoluble l'union de deux personnes qui entendent se donner complètement l'une à l'autre, c'est l'indissolubilité de tout amour humain véritable qui rend possible le sacrement de mariage. La puissance révolutionnaire des paroles de Jésus sur le mariage ne vient pas du fait qu'il aurait décrété l'indissolubilité de l'union réelle de l'homme et de la femme. Elle vient du fait que Jésus la révèle, la reconnaît, dès l'origine, dans l'épaisseur de la réalité humaine qu'est l'union véritable de l'homme et de la femme (« l'homme quittera son père et sa mère... Mt 19, 5 s). Il y a dans l'alliance conjugale entre deux personnes du

« définitif » qui se crée, qui dépasse les deux personnes elles-mêmes et qui interdit de penser une nouvelle alliance après divorce comme une relation adultère de laquelle on pourrait sortir par un simple acte de volonté. La naissance d'enfants est le signe le plus manifeste de ce « définitif » qui est advenu.

Face à ce définitif créé par une deuxième alliance, l'Église elle-même ne peut rien, et cela en vertu du caractère ontologiquement indissoluble qu'elle reconnaît à l'alliance de deux personnes qui se donnent réellement l'une à l'autre. Elle rencontre la limite qu'elle oppose par ailleurs aux « divorcés-remariés » pour ce qui concerne la première union qui ne peut être rompue. Il n'est en effet pas possible de défendre d'un côté l'indissolubilité du mariage sacramentel en se fondant sur une indissolubilité ontologique que le sacrement viendrait révéler, conforter, transcender et, d'un autre côté, considérer une seconde union, souvent humainement plus solide, comme pouvant être dissoute du seul fait d'un acte de volonté. Ou alors, il faudrait se résoudre à placer le fonde-

ment, le tout de l'indissolubilité, dans la seule action du sacrement. Cela n'est bien sûr pas le cas puisque l'Église reconnaît le caractère indissoluble du mariage civil entre deux personnes non-baptisées.

Distinguer indissolubilité et unicité

Reconnaître le caractère d'indissolubilité à une seconde union après un divorce, et ainsi faire droit à l'expérience humaine vécue par tant et tant de personnes, suppose de ne pas trop facilement associer indissolubilité et unicité.

Les personnes veuves qui font le choix, après un temps, de se remarier font le plus souvent l'expérience bouleversante et déstabilisante de pouvoir aimer deux personnes d'un amour différent mais total. Ces personnes découvrent que leur second amour n'a pas dissous le premier qui conserve toute sa place, toute sa valeur unique. Elles font, de façon licite aux yeux de l'Église, l'expérience que font de façon illicite les « divorcés-remariés ». C'est un fait, nos re-

lations amoureuses véritables laissent une trace indissoluble, ineffaçable, dans nos vies. Elles ne s'effacent pas les unes les autres.

L'unicité qui est la vocation ultime de tout amour conjugal véritable, image de l'amour du Christ pour son Eglise, est signifiée par le sacrement de mariage qui, lui, n'est pas réitérable (sauf veuvage ou annulation du premier mariage). Par le sacrement dont ils sont les ministres, les époux reconnaissent explicitement la présence du Seigneur au cœur de leur amour. Ils reconnaissent explicitement cet amour comme un don de Dieu. Ils reconnaissent que leur mariage est une vocation, un appel à donner à voir une forme particulière de l'amour intime de Dieu pour chacune de ses créatures. L'indissolubilité est en conséquence bien loin d'épuiser à elle seule le tout de la valeur unique du sacrement de mariage.

Dès lors que les personnes « divorcées-remariées » sont confrontées au définitif de la situation qu'elles ont créée en s'engageant dans une deuxième union conjugale véritable, cela

signifie-t-il pour autant que tout accès au sacrement de réconciliation serait impensable ? Cela reviendrait à considérer leur second « oui » comme une faute impardonnable, situation à laquelle l'Eglise, dispensatrice de la miséricorde divine, peut difficilement se résoudre.

Pour sortir de cette impasse, le recours à la distinction entre infraction instantanée et infraction continue en droit pénal est particulièrement éclairant. Cette analogie permet de fonder une nécessaire distinction entre d'une part la décision de s'engager dans une seconde union, et d'autre part les conséquences objectives et définitives entraînées par cette décision. Et d'en tirer les conséquences.

La distinction entre infractions simples et infractions continues en droit pénal

Dans le droit pénal en vigueur dans tous les systèmes de droit tant romain qu'anglo-saxon, la doctrine commune opère une distinction fondamentale entre les infractions instantanées et les infractions continues. Les infrac-

tions instantanées sont des infractions, tel le meurtre, dont l'acte d'exécution se déroule en un temps limité et clairement identifiable. Le meurtre comporte une conséquence définitive sur laquelle le meurtrier ne peut plus rien. Il peut être jugé sur la gravité de son acte et il peut le cas échéant en demander pardon. Les infractions continues au contraire, tels le vol avec recel (c'est-à-dire le fait de conserver pour soi l'objet volé), se prolongent de manière indéfinie dans le temps, et l'infraction se réalise aussi longtemps qu'il n'est pas mis fin volontairement à la situation répréhensible. Le voleur continue l'infraction qui s'aggrave avec le temps aussi longtemps qu'il n'a pas rendu l'objet volé. Il ne peut demander pardon avant d'avoir rendu l'objet à son propriétaire.

Cette distinction emporte des effets juridiques significatifs. C'est ainsi notamment que, dans le cas de l'infraction continue, aucun délai de prescription ne peut courir aussi longtemps qu'il n'est pas mis volontairement fin à la situation répréhensible. Il est important de bien noter que le critère discriminant est celui

de la volonté : une infraction est dite continue parce qu'une action répréhensible se poursuit dans le temps du fait d'actes de volonté sans cesse réitérés et que l'on pourrait donc stopper à tout instant.

Les conséquences de la reconnaissance de la seconde alliance comme « infraction » instantanée et non pas continue

La distinction (sans séparation) entre d'une part l'acte singulier de la volonté, enfermé dans le temps d'un « oui », d'entrer dans une relation d'alliance conjugale, et d'autre part les actes quotidiens de la volonté de faire s'épanouir cette alliance afin qu'elle donne ses fruits (des enfants peut-être, mais pas uniquement) entraîne au moins trois conséquences positives :

1. Elle permet de prononcer une parole de vérité, et donc aussi éventuellement de réconciliation sacramentelle, sur une action passée qui emporte des conséquences dans le présent et dans l'avenir.

Dès lors en effet que l'on considère, comme c'est le cas en ce moment, qu'il ressort d'un même acte de la volonté de s'engager dans une nouvelle alliance et de s'y maintenir (infraction continue), il ne peut être dit sur cette situation aucune parole de vérité et de réconciliation sacramentelle aussi longtemps que la personne ne renonce pas à cette deuxième alliance. Or cela est impossible si cette deuxième alliance est une véritable alliance conjugale qui pourrait être couronnée par le sacrement de mariage s'il n'y avait pas l'impossibilité dirimante d'un premier mariage sacramentel valide. [...]

Considérer qu'il est impossible de prononcer une parole sacramentelle de pardon en faveur d'une personne ayant pleinement conscience de ses éventuels manquements mais confrontée au définitif de sa situation, revient en fait à reconnaître dans la rupture d'alliance sacramentelle une faute irrémissible. Il vaut mieux le dire plutôt que de s'abriter derrière la fiction d'un impossible retour en arrière.

A cet égard l'analogie précédemment évo-

quée avec le meurtre est provocante mais éclairante. Un meurtrier repentí peut être sacramentellement réconcilié. Pourtant son acte emporte également des conséquences irréparables et définitives qui se prolongent dans le temps ne serait-ce que dans le cœur des proches de la victime. Mais le meurtre est à juste titre traité comme une infraction instantanée car aucun retour en arrière n'est possible. Le meurtrier peut donc bénéficier d'un pardon que l'on refuse à une personne engagée dans une seconde alliance tacitement assimilée à une infraction continue. Mais s'il est posé qu'une seconde alliance crée une situation de vie tout aussi définitive que le meurtre crée une situation définitive de mort, on voit difficilement pourquoi une réconciliation sacramentelle pourrait être accordée à l'un et refusée à l'autre.

2. Elle permet aussi de distinguer entre les différentes situations personnelles et de sortir de l'appellation peu satisfaisante des « divorcés-remariés ».

Le fait de s'attacher à considérer pour elle-

même, et dans son caractère irréversible, la décision fondatrice, le « oui » de la deuxième alliance, permet de sortir de l'amalgame du groupe des « divorcés-remariés ». Chaque personne a une histoire singulière qui nécessite un discernement et une recherche de vérité spécifiques. Être quitté(e) pour un(e) autre et tenter de « refaire sa vie » après un deuil douloureux est différent de briser une alliance et partir avec l'un des morceaux. Cela permet aussi de ne pas trop facilement enfermer dans une même « solidarité de péché » celui ou celle qui n'a jamais été marié(e) et qui épouse une personne divorcée sans avoir aucune part de responsabilité dans la rupture de la première union. L'alliance véritable entre deux personnes tire sa grandeur de sa fragilité et innombrables sont les causes de rupture, il n'est pas besoin de s'étendre.

3. Elle permet enfin de ne pas réduire au seul remariage la question de l'indissolubilité, mais de porter un regard sur la rupture en elle-même.

Selon la position magistérielle actuelle de

l'Église, c'est le remariage davantage que la rupture de la première alliance qui pose véritablement problème. [...] Une focalisation excessive sur la deuxième alliance peut masquer le fait que l'atteinte fondamentale, humainement et spirituellement, se fait bien d'abord et avant tout au moment de la rupture du premier lien. Donner l'impression que l'on pourrait exonérer un conjoint de sa responsabilité dans la rupture au seul motif qu'il ne s'est pas engagé dans un nouveau lien d'alliance, lui fait courir le risque de ne pas pouvoir faire la vérité sur un acte qui peut nécessiter regret, demande de pardon à son conjoint, et demande de réconciliation sacramentelle. [...]

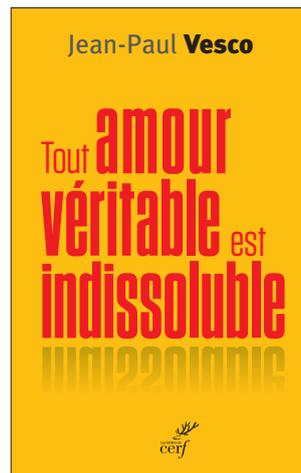
Pour conclure...

La voie qui a été explorée vise à considérer dans sa radicalité le caractère indissoluble de l'alliance entre deux êtres et à le reconnaître à la seconde alliance au même titre qu'à la première. La deuxième alliance crée donc une situation définitive qui dépasse tant les deux partenaires

que l'Église elle-même. Il ne s'agit nullement de relativiser la valeur unique du mariage sacramentel. Bien au contraire, lorsqu'un avenir se dessine, la tentation est moins forte de vouloir nier le passé. [...]

Il devient alors possible, tant pour les personnes en cause que pour l'Église elle-même, de porter un regard de vérité, et, le cas échéant une parole de pardon, sur un acte (l'engagement dans une seconde alliance) enfermé dans

le temps d'un « oui », et cela indépendamment de la persistance de la deuxième alliance. Cette possibilité ouvre la porte à une démarche de réconciliation sacramentelle, selon des modalités à définir, en dépit de la poursuite d'une seconde alliance. Ces modalités qui pourraient prévoir un cheminement, des étapes, devraient évidemment aussi prendre en compte la dimension de réparation autant que cela est possible, comme dans toute démarche de réconciliation.



Pour ceux et celles qui souhaitent s'engager
avec la Communauté Mission de France

Aux Sources de la Mission



Une session de 3 jours
à Pontigny (89)

du jeudi 27 Août à 19h
au dimanche 30 Août 2015 à 15h

 COMMUNAUTÉ
MISSION DE FRANCE

www.mission-de-france.com

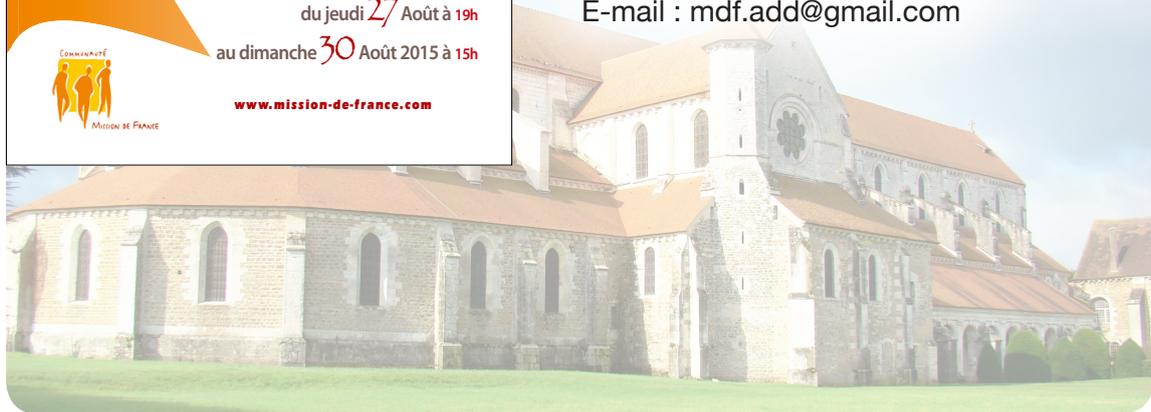
■ Aux Sources de la Mission

Du 27 au 30 août 2015,
à Pontigny

Pour ceux et celles qui souhaitent s'engager
avec la Communauté Mission de France.

Découvrir l'aventure originale de la Mission
de France en parcourant les étapes de son
histoire, pour entrer dans sa mission spéci-
fique et sa spiritualité missionnaire.

• **Contact : Béatrice MERCIER**
E-mail : mdf.add@gmail.com



Le sacrement de mariage et le divorce...

Par **Guy de Lachaux**



Guy de Lachaux est prêtre diocésain dans le diocèse d'Evry et membre du réseau séparés-divorcés-remariés de la Mission de France. Accompagnant depuis de nombreuses années des personnes divorcées et divorcées-remariées, il a aidé à la fondation de Chrétiens Divorcés-Chemins d'espérance .

La question que beaucoup se posent est la suivante : Que devient le sacrement de mariage après un divorce ?

Pour Cécile : « Ce sacrement reçu il y a 28 ans, j'y ai beaucoup cru... cela n'a pas évité le divorce. Aujourd'hui, même si pour l'Eglise ce sacrement existe toujours, pour moi, il ne peut plus être vivant car notre couple n'existe plus ! ».

Pour d'autres au contraire, le sacrement reste là, intact, malgré la séparation ou le divorce, et il continue à accompagner chacun de sa force et de son soutien.

L'Eglise, dans son enseignement, est affirmative : « Le lien matrimonial est établi par Dieu Lui-même, de sorte que le mariage conclu et

consommé entre baptisés ne peut jamais être dissous »¹.

Ce qui est sûr, pour tous, c'est qu'il y a unicité du sacrement de mariage, c'est-à-dire qu'on ne peut être unis par le sacrement qu'une seule fois dans sa vie, aussi bien pour les catholiques que pour les orthodoxes.

Le rapport du sacrement au corps.

Au sein des 7 sacrements, le mariage est un sacrement hors norme car il est le seul qui est reçu et contracté par deux personnes, c'est-à-dire que son existence est dépendante de deux volontés, aussi bien au départ que tout au long de la vie. Regardons-en de plus près le sens.

Qu'est-ce qu'un sacrement ? Un document de l'assemblée plénière de l'Épiscopat nous le définissait ainsi : « Un sacrement est une réalité du monde qui révèle le mystère du salut parce qu'elle en est la réalisation. »².

Dans le mariage, quelle est donc cette « réalité du monde » dont il s'agit ?

On a coutume de dire que c'est l'amour entre l'homme et la femme. Je préfère employer le mot « alliance » qui est moins subjectif... car, dans le mariage, il y a quelque chose qui est de l'ordre d'une décision : faire alliance pour la vie ! Donc la « matière » du sacrement, son « support humain », c'est l'alliance entre un homme et une femme. Et cette alliance est très incarnée car elle se dit par l'union des corps. Le sacrement n'est en effet valide que s'il est « consommé », c'est-à-dire que « si les conjoints ont posé entre eux l'acte conjugal apte de soi à la génération... »³.

C'est bien d'ailleurs ce qui se passe aussi pour l'union du Christ avec son Église. Il s'agit bien en effet pour le Christ du don de son corps pour que l'Église elle-même devienne « corps du Christ »⁴, comme nous le dit Saint Paul. Et donc il n'est pas étonnant que le rapprochement entre l'union des époux et l'union du

1. Catéchisme de l'Église catholique n°1640

2. Définition du sacrement dans le rapport présenté à l'assemblée plénière de l'Épiscopat français à Lourdes, en 1971, par Monseigneur Coffy (page 32)

3. Code de droit canonique n°1061.

4. 1 Corinthiens 12/12 ss.

Christ avec son Eglise ait été affirmée. C'est une question de rapport au corps..., d'union des corps !

Qu'en est-il quand l'alliance est détruite ?

Mais voilà que, dans le divorce, cette alliance, cette union des corps, est définitivement rompue. Ceci est confirmé par un acte officiel, du moment reconnu par la société civile. Il est mentionné sur l'acte de naissance et sur tous les actes officiels ultérieurs. Comment cela pourrait-il ne pas être reçu par la société religieuse qu'est l'Eglise, à moins de ne pas se reconnaître partie-prenante de cette communauté humaine ? Et alors, comment cela n'aurait-il pas une influence décisive sur la « matière » même du sacrement ? Car il n'y a pas simplement séparation, il y a rupture d'alliance.

On doit alors se poser la question de savoir ce qu'est un sacrement qui n'a plus cette « réalité

du monde » pour révéler le mystère de salut. Qu'est-ce qu'un sacrement dont le support humain, la matière, n'existe plus ?

Pour certains sacrements, comme le baptême ou la confirmation, ce n'est pas d'actualité car la matière n'a pas à être durable. Pour d'autres au contraire, c'est plus important, comme l'Eucharistie par exemple : la matière du pain est requise de façon durable pour signifier la « présence réelle ». Si des hosties sont oubliées dans le tabernacle d'une église désaffectée et qu'elles deviennent au fil du temps et de l'humidité une poudre grise et informe, elles ne peuvent plus signifier la présence réelle.⁵ Par contre, il ne faudrait pas faire n'importe quoi de cette poudre car elle a été, sous une autre forme, le lieu de la présence du Christ. Il est donc conseillé de la prendre délicatement et de l'enfouir dans la terre.

N'en est-il pas ainsi du sacrement de l'alliance entre un homme et une femme quand cette

5. « C'est un principe inébranlable dans la théologie catholique que le corps et le sang du Christ restent dans l'Eucharistie tant que demeurent intacts les accidents du pain et du vin. Dès que les accidents disparaissent, le corps et le sang du Christ cessent pareillement d'exister dans ce sacrement... il cesse d'être présent, négativement ou indirectement, par la corruption des accidents ». **Mgr Valentin Zuizaretta** in *Theologia dogmatico-scholastica ad mentem S Thomae Aquinatis*, Tome IV De sacramentis, Vittoria, pp. 169-196.

alliance est détruite ? A partir du moment où la matière, l'alliance, n'existe plus de façon définitive, peut-on dire qu'il y a encore sacrement ?

C'est une question à laquelle il est urgent de réfléchir...

Par contre, il ne s'agit pas, comme pour le pain dénaturé, de faire comme s'il n'y avait rien eu, car cette relation d'alliance a été le lieu de la révélation de l'amour du Christ pour son Eglise. Mais, en tout état de cause, l'un des deux ex-conjoints ne peut pas vivre de ce sacrement si l'alliance qui est forcément le fruit de la rencontre de deux volontés est détruite.

Cela ne retire pas non plus qu'il est très important que les ex-conjoints se mettent en route sur un chemin de conversion et de pardon, car ce divorce atteint Dieu au cœur et appauvrit la communication de son alliance aux hommes.

Une théologie à revisiter.

Nous voyons bien qu'il est urgent de remettre

en chantier les fondements mêmes de ce sacrement.

L'élaboration de la théologie du mariage, principalement au XII^{ème} siècle, repose en effet sur des principes philosophiques qui ne sont plus suffisants à l'homme moderne pour habiter sa vie et en comprendre le sens et le but. En effet notre théologie du mariage repose sur les principes de la philosophie essentialiste. Celle-ci rend compte de la réalité du monde à partir de ce que les choses ou les êtres ont de stable, d'immuable. C'est ce qu'ils appelaient l'essence des choses et des êtres. Et puis, il y a la réalité historique, changeante. C'est ce qu'ils appelaient les accidents. Ces derniers n'atteignent pas l'essence... qui reste immuable. Nous voyons bien que nous ne sommes absolument plus aujourd'hui dans le même contexte philosophique. Au contraire, c'est l'histoire, c'est-à-dire les accidents, qui permet à l'essence des choses et des êtres de se transformer dans leurs objectifs et dans leurs réalités profondes. C'est une continuelle transformation.

Notre lecture de l'Écriture a beaucoup évolué. Il nous faut prendre en compte les progrès immenses de l'exégèse. Monseigneur Jean Paul Vesco⁶ conclut sa brève analyse des textes du Nouveau Testament en ces termes : « Sommes-nous bien sûrs que Jésus traiterait aujourd'hui d'adultère une jeune femme ou un jeune homme qui tente de reconstruire sa vie après le naufrage d'un mariage et le deuil de tous ses rêves de mariage pour la vie ? Sommes-nous bien sûrs que Jésus traiterait d'adultères des personnes qui vivent un amour fidèle depuis trente ans et qui ont élevé leurs enfants aussi bien qu'ils l'ont pu, et cela au seul motif que l'un des deux a connu un échec conjugal ? C'est pourtant cette accusation qui est renvoyée à des milliers de personnes, en usant de l'autorité de Jésus. Le dialogue de Jésus en Matthieu 19 ne permet pas, à lui seul, de fonder cette accusation blessante et si éloignée de la vie de l'immense majorité des personnes concernées. »

Les sciences humaines sont venues révolution-

ner notre compréhension du bien et du mal, notre notion de la responsabilité et les sources mêmes de nos pulsions.

Nous avons redécouvert que nous avons un corps, et même que nous sommes notre corps..., et que dans notre foi le corps est essentiel. « Ceci est mon corps, prenez et mangez ». Ce n'est donc pas facultatif, dans notre rapport au Christ, d'avoir un contact corporel avec Lui.

En conséquence, nous ne pouvons plus accepter cette proposition faite aux divorcés ayant contracté une nouvelle union de vivre « en frère et sœur » car nous savons que la sexualité est une dimension essentielle de l'équilibre d'un couple, et qu'on ne peut nier son corps sans qu'il en résulte de graves conséquences. Nous ne pouvons pas non plus nous installer, sous prétexte de ne plus pouvoir approcher de l'Eucharistie, dans une « communion de désir » qui va jusqu'à faire la démarche de recevoir

6. Evêque d'Oran, il propose dans un livre récent (*Tout amour véritable est indissoluble* aux éditions du Cerf) une étude succincte des textes du Nouveau Testament faisant référence au mariage dans son lien au divorce. Il s'appuie sur une étude plus fouillée de John Paul Meier « Jésus et le divorce » Cerf.

le Corps du Christ et de n'y communier que spirituellement. C'est encore faire fi du corps et, à la longue, s'ouvrir à une déviation de la relation au Christ. Ce qui faisait dire à une personne divorcée remariée dernièrement : « Si demain, l'Eglise ouvrait à nouveau le chemin de la communion eucharistique, je continuerais à vivre la communion de désir car la communion au pain me paraît maintenant fade ! ».

Ces quelques lignes montrent l'ampleur de la tâche qui nous incombe. Le Pape François,

en ouvrant ce débat, a permis à l'ensemble des chrétiens d'être partie-prenante de cette réflexion dont le sujet est une blessure ouverte dans le « corps du Christ ». « Un jour, au nom de la vérité - dit Monseigneur Vesco - il nous faudra à nous, pasteurs de l'Eglise, demander pardon pour la souffrance endurée par des personnes à qui le pardon sacramental et l'accès à l'Eucharistie auront peut-être été injustement refusés. Je prie Dieu qu'il nous soit fait miséricorde »⁷.

7. In « *Tout amour véritable est indissoluble* » Cerf p.109

L'époux et l'épouse dans la Bible

Par Cécile Turiot, avec la collaboration de Pierre Chamard-Bois



Cécile Turiot est Dominicaine des campagnes. Elle a enseigné à l'Institut Catholique de Paris. Elle a collaboré douze ans à la formation au sein de la Mission de France et elle y a, en particulier, initié les Parcours de Croyants.

Nos actes civils mentionnent « époux untel », « épouse unetelle ». Il serait intéressant d'aller voir comment la Bible parle de ce statut. De quelles révélations sont porteuses les rencontres homme-femme ? Parfois à l'occasion d'un mariage, parfois pour autre chose. Quand une alliance est nouée entre eux, ils forment, la plupart du temps, un couple hors norme, voire à problème, comme nous dirions aujourd'hui. C'est que la Bible ne s'intéresse pas à les proposer comme des modèles ; les familles orientées vers la prolongation de la lignée humaine ne sont pas vraiment son propos. Mais alors qu'y entendre ?

Ni mâle, ni femelle

Dans de nombreuses pages on nous raconte des noces. De quoi est-il question ? Dans son épître aux Galates, l'apôtre Paul nous avertit : « *Il n'y a ni juif ni grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni mâle ni femelle ; tous, en effet, vous êtes un en Christ Jésus¹.* » (Ga 3, 28) En Christ, le masculin et le féminin n'ont pas cours. Alors cela disqualifie-t-il toute différence entre homme et femme, tout mariage ?

Dans l'évangile de Luc, nous trouvons aussi une parole étonnante de Jésus, à l'occasion d'une interpellation des autorités juives à propos d'une femme qui a eu successivement sept frères comme maris. Il répond à la question du statut du mariage dans le Royaume : « *Les fils de ce monde se marient et sont mariés, mais ceux qui ont été jugés dignes d'avoir part au monde qui vient et à la résurrection des morts, ni ne se marient, ni ne sont mariés. En effet ils ne peuvent mourir, tels des anges ; en effet, ils sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection.* »

(Luc 20, 34-36)

L'affaire se corse. Comment pouvons-nous entendre cela ? Cela ne disqualifie pas les mariages comme fondement des familles humaines. Mais, pour l'évangile, et nous le verrons, pour le reste de la Bible, cela n'a guère d'avenir. Sous les figures des mariages que les humains contractent, il y a quelque chose de plus originaire que le masculin et le féminin, que les devoirs conjugaux ou la fécondité des alliances : quelque chose de notre filiation divine trouve à se dire quand un homme et une femme se rencontrent en vérité.

L'époux

Pour avancer sur la question, ouvrons la première page de nos évangiles et lisons la généalogie proposée par l'évangéliste Matthieu. Il est dit qu'untel (le père) engendre untel (le fils), parfois d'untelle (la mère). Voilà la logique des engendrements humains pour prolonger une lignée. Quand on arrive à Jésus : « *Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est engendré Jésus, celui qui est appelé Christ.* »

1. Dans cet article, les citations bibliques sont faites à partir du texte grec ou hébreu original.

(Matthieu 1, 16) Voilà enfin un homme appelé époux. Remarquons que Jésus n'est pas engendré de lui, mais de Marie. La longue généalogie est bien celle de Joseph et non celle de Jésus. Joseph est l'ultime fils engendré d'Abraham. Et l'Écriture l'appelle époux. Se dirait-il ici une parenté étroite entre le statut de fils et celui d'époux ?

« *Avant qu'ils ne vivent ensemble, elle fut trouvée avec dans son ventre (quelque chose) issu de l'Esprit Saint* » (Mt 1, 18) Donc l'époux n'est pas le père aux termes de la loi : cela suffirait à répudier la mère. Cependant, bien inspiré en songe par l'ange du Seigneur, il choisira d'être l'époux de cette femme. Car il a entendu qu'elle porte un fils dont le Père est Dieu, engendré d'en-haut avant même d'être engendré d'en-bas.

Interprétons : les épousailles sont le lieu où les fils de la terre que nous sommes sont reconnus comme nés d'en-haut. Celui qui opère cette reconnaissance est appelé l'Époux.

Rencontre à la source

Dans la Bible, il n'y a pas que les évangiles pour raconter ce qu'il en est des époux et des épouses. Le plus long chapitre (Gn 24) est consacré aux épousailles. Abraham envoie son serviteur de confiance pour trouver une épouse pour son fils Isaac, dans la terre d'où il est originaire. Mais si la femme refuse de suivre le serviteur ? Abraham le met en garde : il n'est pas question qu'Isaac y aille, on ne retourne pas en arrière. Sa terre est celle où il habite. La mission est difficile : trouver une femme libre digne du fils de la promesse qui accepte de suivre l'envoyé, bien loin de sa terre de naissance.

Ne pouvant emmener Isaac avec lui, le serviteur emmène dix chameaux à sa place. Ils vont jouer un rôle décisif dans la suite du récit. Arrivé à destination, il les fait s'agenouiller près d'une source, hors de la ville, le soir, quand les femmes viennent puiser. Comment s'y prendre pour reconnaître la perle rare ? Il propose au Seigneur : « *Voici : je me tiens à la source des*

eaux. Les filles des hommes de la ville sortent puiser l'eau. C'est la jeune fille à qui je dirai 'Tends donc ta cruche, je boirai' et qui dira 'Bois et j'abreuverai tes chameaux aussi', celle-là tu l'auras destinée à ton serviteur, à Isaac. » Bien inspiré, le serviteur ne va pas en ville pour trouver l'épouse. Il se tient à la source, là où les femmes viennent puiser pour faire vivre leur maison. Son critère est : la femme qui saura discerner la soif des chameaux qui viennent de la maison de son maître est celle qui conviendra. Car cette femme entendra la soif muette des chameaux, donc du fils de la promesse, sans qu'un mot n'en soit dit.

On l'aura compris, ce récit est comme une parabole. La source des eaux figure la source de la vie qui fait vivre les humains. C'est de cette source dont le fils de la promesse a soif. Il ne le sait pas encore, comme les chameaux dont il n'est pas dit qu'ils sont altérés. Cette soif n'est pas un manque qu'il faudrait combler. Elle est désir de la Source encore à découvrir.

A peine ce serviteur a-t-il proposé son signe

de reconnaissance, que Rebecca sort de la ville pour venir à la source. Comme si elle avait entendu que quelqu'un l'y attendait. Elle descend à la source et y remplit sa cruche. A sa remontée, le serviteur lui parle et lui demande : « *Fais-moi boire un peu d'eau de ta cruche !* ». Et elle répond : « *Bois, mon Seigneur.* » En toute hâte – cette hâte est déjà parlante – elle lui donne à boire et ajoute : « *Pour tes chameaux aussi, je puiserai jusqu'à ce qu'ils aient fini de boire* ». Et c'est ce qu'elle fait. Stupéfait, il reste néanmoins perplexe. En signe de fiançailles, il pare la jeune fille d'un anneau et de bracelets, et demande l'hospitalité chez son père. « *La jeune fille courut à la maison de sa mère raconter ce qui venait d'arriver* » Dans cette course s'entend quelque chose d'un désir qui éclot et qui ne peut encore se confier qu'entre femmes. Le serviteur se prosterne alors devant le Seigneur et rend grâce. C'est une bénédiction nuptiale. Les noces sont inaugurées à la source, avec un époux présent-absent. A distance de la famille, à distance de la terre où se tient l'époux, il ignore encore qu'en ce moment béni une épouse lui est donnée.

L'histoire humaine ne fait que commencer. Il va falloir que le serviteur fasse admettre tout cela à l'institution familiale de la jeune fille. Il raconte tout par le menu, attestant ce qui s'est passé. Le mariage est accepté. Un banquet est célébré. Mais le lendemain, quand il s'agit de rejoindre Isaac, la mère et l'héritier, le frère de Rebecca, tentent de retenir la jeune mariée. C'est elle en effet qui donne à la famille de vivre par ses puisements à la source. Ils l'appellent : « *Iras-tu avec cet homme ?* ». La famille veut entendre de sa bouche le consentement à la noce de la source. « *J'irai* ». Alors ils la laissent partir et la bénissent : « *Notre sœur, toi, sois en milliers de myriades* ». La famille reconnaît désormais en elle une sœur. Elle n'est plus vue par rapport à son père, sa mère, son frère de sang. Elle est sœur, fille comme tous les membres de sa famille, fille du Seigneur. La bénédiction rappelle aussi celle faite à Abraham par le Seigneur : « *Je multiplierai ta semence, comme les étoiles du ciel, comme le sable sur la rive de la mer.* » (Gn 22, 17). En étant reconnue épouse d'Isaac, elle hérite de la promesse dont il est aussi l'héritier.

Rencontre du Serviteur à la Source

Dans l'évangile de Jean, au chapitre 4, Jésus rencontre une Samaritaine. Comme précédemment un Serviteur, envoyé par son Père, et une femme se rencontrent à une source, au puits de Jacob. « *Donne-moi à boire* » commence-t-il à la prier. Mais là, à la différence de Rebecca, c'est un long chemin à parcourir qui l'attend pour reconnaître que c'est l'Époux qui se présente devant elle. Il lui faut décoller de sa condition de femme par rapport à un homme, de samaritaine par rapport à un juif, de son attachement au passé de ses Écritures, de sa représentation de ce qu'est l'eau pour elle, de son attachement idolâtrique (les maris), du statut des religions. Sans cette longue traversée des représentations, la rencontre n'est pas possible. Elle y suit Jésus par la parole. Où est l'eau vive ? Pas au fond du puits de Jacob : c'est elle-même le lieu de jaillissement de la Vie. C'est l'Époux en personne qui le lui révèle au rendez-vous de la source. Il s'y tient, mais il n'est pas là pour se servir lui-même. Il reçoit la Vie du Père par l'Épouse qui peut la lui offrir. En ce moment là, c'est à

elle qu'est dévolue d'entendre la soif du Fils et d'offrir la Vie encore retenue en elle.

La Samaritaine, à la fin de leur heureuse conversation, reste encore au bord du mystère des épousailles. « *Je sais que le Messie vient, celui qui est appelé Christ. Quand celui-là viendra, il nous annoncera tout. Jésus lui dit : Moi, je suis, celui qui te parle* » (Jn 4, 25-26) Elle ne répond pas, il n'y a rien à dire pour le moment. La rencontre est suspendue : les disciples reviennent de la ville. Jésus va leur dire : « *Levez vos yeux, les champs sont blancs pour la moisson* ». Effectivement, beaucoup des habitants de la ville croient au travers du témoignage de la femme. Mais plus encore à l'écoute de la parole de Jésus. « *Ce n'est plus à travers ce que tu as dit que nous croyons. Nous-mêmes avons entendu et nous connaissons que celui-ci est vraiment le sauveur du monde.* » La femme fut la première en chemin. Elle a montré la voie aux Samaritains. C'est toute la Samarie qui est conviée au mystère des épousailles.

Le récit nous révèle que l'Épouse à laquelle

l'Époux demande à boire n'est pas une femme seule, mais tout un peuple, et au-delà, toute l'humanité appelée à vivre en fraternité. Mais pour le donner à entendre, la Bible choisit des femmes. Elles ont une connaissance secrète de l'origine de la Vie qui en fait des collaboratrices privilégiées du Père, donnant aux fils de se reconnaître comme tels. Il en est encore ainsi avec Marie de Magdala qui se laisse rencontrer par Jésus au jardin de la résurrection. Elle aussi sera première en chemin pour annoncer aux frères qu'il monte vers le Père en attirant tous à lui.

Les noces de l'Agneau

À la fin du livre de l'Apocalypse, la figure des noces arrive à son accomplissement. Là se révèle la nouveauté christique au sein de la création :

¹ Alors j'ai vu un ciel nouveau et une terre nouvelle [...]. ² Et la ville sainte, la Jérusalem nouvelle, je l'ai vue qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu, préparée comme une

fiancée parée pour son époux. ³ Et j'entendis une voix forte qui venait du trône. Elle disait : « *Voici la tente de Dieu avec les humains ; il campera avec eux, et ils seront ses peuples, et lui-même, Dieu avec eux, sera.* »

Il ne s'agit pas de la célébration d'un mariage qui serait à consommer pour engendrer une descendance, mais de fiançailles en cours d'accomplissement pour des noces éternelles. L'Époux n'est pas encore pleinement advenu : « *Amen, viens, Seigneur Jésus* » dit le point de suspension qui termine le livre. Chaque humain, à travers peuples, cultures, traditions auxquels il se réfère, est accueilli dans la ville qui figure le Corps du Christ. Dieu avec les humains, c'est l'union de l'Époux et de celle qui lui est promise par le Père.

L'Épouse et le Corps du Christ

Pour tout humain, il y a un chemin qui permet d'entrer dans les noces avec le Fils. Il conduit à une rencontre à la source qui passe outre la différence des genres, la sexualité liée à la généalo-

gie : mari et femme sont frère et sœur en Christ avant d'être conjoints selon les modalités de la culture ou de la société où ils vivent. Passées outre aussi les différences de religion, de traditions, de génération. Passées outre, mais pas abandonnées car nous sommes aussi constitués de tout cela. Tous les problèmes que nous rencontrons du côté de notre chair, de nos relations, nous appellent à venir à cette source. En Christ, la chair est assujettie à cette expérience originelle que la figure des noces donne à voir. Chacune, chacun a une place unique au sein de l'Épouse où elle est appelée, où il est appelé, par le Fils. Parfois on y court, parfois il faut le temps de toute une vie pour s'y trouver.

Paul en parle ainsi magnifiquement (Ph 3, 10) en utilisant ce mot de connaître qui dit l'union la plus intime qui se puisse, une véritable union conjugale avec le Christ : « *Il s'agit pour moi de connaître le Christ, la puissance de sa résurrection, ses souffrances, en me conformant à lui dans sa mort, pour parvenir à la résurrection d'entre les morts.* » Cette résurrection des morts dit l'accomplissement des noces.

De même dans l'épître aux Éphésiens (Ep 5, 30-32) : « Car nous sommes membres de son corps. C'est pour cela que l'humain quittera père et mère

et s'attachera à sa femme et ils seront, les deux, une chair unique. Ce mystère est grand : moi, je le déclare, cela se réfère au Christ et à l'Église. »



On n'impose pas l'amour de même qu'on n'impose pas le martyre

Par Alain Le Negrate

Paul Evdokimov (1901-1970), grand théologien orthodoxe du XX^{ème} siècle, a été actif dans le dialogue oecuménique. Après avoir quitté la Russie soviétique de Lénine avec les vaincus de l'armée blanche, à l'âge de 20 ans, il a préparé et soutenu une thèse de philosophie sur le problème du mal chez Dostoïevski à Aix-en-Provence. Ses oeuvres majeures de théologie ont été publiées dans les années 60.

Paul Evdokimov est resté laïc. Marié en 1927, il a eu deux enfants, Nina et Michel, le théologien orthodoxe bien connu. Après la mort de sa femme Natacha en 1945, il s'est remarié à Tomoko, une jeune demi-japonaise de 25 ans en 1954. Le premier ouvrage écrit après ce remariage est La femme et le Salut du monde, second volet d'un dyptique dont le premier, Sacrement de l'Amour, a pour titre une expression de Jean Chrysostome, rare Père de l'Eglise à valoriser l'amour humain. L'extrait qui suit est tiré de ce premier volet où est abordée la question du divorce en orthodoxie.

Si la société aborde le sujet de l'amour, elle sous-entend la famille, forme sociologique, le devoir, la loi. De la famille, on fait une position sociale, et de l'amour conjugal, la satisfaction de l'instinct sexuel. Les maîtres de la pensée n'énoncent ici que des banalités et parlent mal à propos. Ils parlent plus volontiers de la sexualité. Or, dès qu'on touche au mystère, tout « système moral » apparaît immoral. [...]

De réelles incompatibilités, des « mal-aimés », sont un phénomène fréquent. Toutefois, dans la majorité des désaccords conjugaux, se trouve une défaillance spirituelle, un refus de suivre la voie héroïque, un rejet du repentir, de la métanoïa évangélique. Trahir son amour, c'est se trahir soi-même. Mais cette exigence de se maintenir au niveau de son esprit ne peut jamais être ni formelle, ni imposée. On n'impose pas l'amour comme on n'impose pas le martyre. La promesse de la fidélité porte sur les réalités les plus profondes de la vie humaine et sur ses éléments irrationnels. Elle ne s'impose pas de l'extérieur mais vient du dedans, du contenu du cœur, et s'adresse à la liberté de l'esprit comme une invitation à la fête et un appel à la souffrance. L'acte de foi y est engagé et la fidélité est vivante à la mesure de l'intégrité de la foi, or la confession et le martyre sont synonymes. Personne n'est juge au-dedans de ce mystère, sauf Dieu, à qui la promesse est donnée, et la conscience de celui qui l'a prononcée. Si la foi subit des altérations, la fidélité s'altère aussi, cesse d'être une grâce, passe à la contrainte. [...]

Selon l'Évangile, l'adultère détruit la réalité même, l'essence mystique du mariage. Si c'est l'amour qui est matière du sacrement, l'échange des promesses n'est qu'un témoignage symptomatique de la présence réelle de

l'amour. L'adultère est le témoignage qu'il ne reste rien de la matière du sacrement. Le divorce n'est qu'une constatation de l'absence, de l'évanouissement, de la destruction de l'amour, et partant, la simple déclaration de l'inexistence du mariage. Il est analogue à l'acte d'excommunication, il n'est point un châtiment, mais la constatation post-factum d'une séparation déjà accomplie.

En acceptant le divorce, l'Eglise Orthodoxe témoigne de son respect infini de la personne humaine et du sacrement de l'amour charismatique. Si elle rend le divorce toutefois difficile et exprime nettement ses réserves, c'est qu'elle désire prévenir toute légèreté coupable et avertir du danger de compromettre le destin. Toujours elle manifeste sa confiance là où l'homme adulte est seul juge de son destin. La grandeur du sacrement l'exige. [...] L'Eglise reconnaît donc qu'il y a des cas où la vie conjugale est vidée de sa substance sacramentelle et n'est qu'une profanation perpétuée, allant jusqu'à la perte de l'âme. L'indissolubilité du lien risque de contraindre au mensonge ; en protégeant le bien commun, on massacre le bien personnel. Pour sauvegarder les apparences sociologiques, la face digne du pater familias, la société, avec la complicité de l'Etat, a institué la prostitution. Celle-ci paie les frais de la monogamie établie. C'est pourquoi peut-être l'Evangile dit la parole si énigmatique sur les prostituées qui nous devancent sur le chemin du Royaume ...

L'indissolubilité du lien n'intéresse nullement l'amour. La question se pose quand il n'y a plus rien à sauvegarder, le lien proclamé initialement indissoluble est déjà dissous et la loi n'a rien pour remplacer la grâce, elle ne peut ni guérir ni ressusciter, ni dire : « Lève-toi et marche. »

On est en présence d'un phénomène très étrange. Parmi tous les péchés jugés très sévèrement par l'Évangile, en dépit du péché par excellence de l'orgueil satanique, c'est pourtant dans la sexualité que la théologie morale courante trouve la manifestation essentielle du péché originel, et c'est principalement parce que le mariage est réduit à la procréation que le divorce est condamné. L'amour est méconnu dans son mystère, mais le contrat conjugal reçoit le statut d'une obligation absolue. Or les promesses du baptême engagent et lient au même titre la fidélité d'un croyant. La vie d'un chrétien moyen est en contradiction flagrante avec l'engagement du baptême ; cet état de parjure continu n'empêche nullement d'être membre de l'Église. L'Évangile dit que les riches n'entreront pas au Royaume de Dieu, le chemin le plus large leur est ouvert dans l'Église. [...]

Deux esprits s'unissent face au difficile et au tragique de la vie, deux mondes mettent ensemble leur richesse et leur pauvreté, leur histoire et leur éternité. C'est l'histoire de l'humanité depuis Adam et Ève qui se projette dans leur fragile existence. C'est tout le Masculin et tout le Féminin qui président à cette naissance dans l'amour et espèrent discerner dans ce résumé de l'universel une réponse à leur attente, un miracle. C'est pourquoi tout amour est toujours unique et sa promesse est comme le premier soleil sur le premier matin.

Paul Evdokimov
Sacrement de l'Amour DDB 1980, pp. 258 à 266.

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter l'économiste
de la Communauté Mission de France,
Père Daniel Chouin au 01 43 24 79 58



Bulletin d'abonnement ou de réabonnement 2015

à renvoyer à :

MISSION DE FRANCE / LETTRE AUX COMMUNAUTÉS – BP 101 – 94171 LE PERREUX-SUR-MARNE CEDEX

NOM

Prénom

Adresse

.....

.....

Code postal Ville

Offrez un abonnement
à la Lettre aux Communautés
à un ami, un parent, un proche...

Abonnement*

Réabonnement*

* Mettez une croix dans les cases correspondantes

• **Lettre aux Communautés ordinaire** 37 €

de soutien 40 €

• **Offre pour les moins de 35 ans non abonnés** 20 €

• **Lettre d'Information ⁽¹⁾ ordinaire** 15 €

de soutien 25 €

NOM

Prénom

Adresse

.....

.....

.....

NOM

Prénom

Adresse

.....

.....

.....

Je fais un don de : €

Joindre au bulletin, votre chèque, libellé à l'ordre de
"MDF - Lettre aux Communautés".

Ci-joint un chèque de : €

(1) Information mensuelle sur la vie de la Communauté Mission de France avec un supplément trimestriel destiné aux Amis de la Communauté Mission de France.

Timbuktu d'Abderramane Sissako

Par Nicolas Renard



Un petit village dans le désert, non loin de Tombouctou au Mali. Et un groupe de djihadistes venu de l'extérieur et qui impose sa loi aux habitants : tels sont le cadre et le scénario du film *Timbuktu* d'Abderramane Sissako, un réalisateur malien.

Les djihadistes sillonnent le village en imposant une série d'interdits prétendument fondés sur le Coran : obligation pour les femmes de porter des gants, y compris pour la vendeuse de poisson, interdiction de jouer ou d'écouter de la musique, interdiction de fumer ou de jouer au foot. Pas d'action militaire spectaculaire avec occupation violente mais une omniprésence quotidienne qui pèse lourdement sur les habitants. C'est une chape de plomb qui tom-

be brutalement sur un peuple vivant en bonne harmonie dans une nature magnifique.

Une famille qui habite sous la tente dans le désert à l'extérieur de la ville semble échapper à cette mainmise djihadiste. Ce sera pour peu de temps et nous la verrons vite rattrapée à son tour par les contraintes arbitraires et implacables de cette occupation.

Certes nous observons bien quelques manifestations de résistance. La vendeuse de poisson ne se laisse pas faire. Des jeunes continuent à jouer de la musique dans une maison au cours de la nuit. D'autres narguent les occupants en mimant une partie de foot sans ballon. Une femme se remet à chanter alors qu'elle reçoit les 40 coups de fouets dont elle est punie. Et puis il y a ce vieux sage qui interpelle les djihadistes qui ont pénétré à l'intérieur de la mosquée avec leurs armes et qui réussit à les faire sortir. Plus tard, il s'opposera encore à eux à l'occasion du mariage forcé d'une jeune femme.

Mais ces tentatives semblent dérisoires face

à la contrainte exercée par les djihadistes. Ces derniers disposent d'armes et de 4x4. Ils se prétendent « les tuteurs de toute action » et rien ne doit échapper à leur contrôle. Ils viennent de l'extérieur et ne parlent pas le Tamashek, la langue du pays. Cette domination brutale de l'arbitraire culminera lors d'une séance de lapidation pour adultère et lors de l'exécution d'un habitant lui-même coupable de meurtre après un simulacre de procès. On les verra aussi détruire au fusil mitrailleur des statuettes anciennes.

D'un côté, une violence arbitraire qui dit s'appuyer sur le Coran. De l'autre, des gens qui vivaient paisiblement et qui mettent en pratique un islam cohérent et respectueux d'autrui. Le vieux sage qui affronte les djihadistes affirme « faire déjà le Jihad sur lui-même » avant de l'imposer aux autres. Il parle de pardon, de dialogue, de retour au Coran. Il incarne la raison face à la barbarie.

Comment ne pas évoquer un autre film récent « Des Hommes et des dieux ». On pense

au contexte, à la beauté plastique, mais surtout à cette opposition entre une foi humble et profonde qui cherche à se vivre dans la rencontre de l'autre et une violence arbitraire pour laquelle le Coran ne semble qu'un prétexte. D'un côté, un véritable engagement dans la foi, celui des moines de Tibhirine ou du vieux sage de Tombouctou. De l'autre, un obscurantisme aveugle imposé de l'extérieur et qui fait régner la terreur.

Le film d'Abderramane Sissako est super-

be. Le choix des plans, les visages, le rythme des séquences, tout mène à l'essentiel. Un peu trop beau peut être, notamment dans la peinture qui est faite de cette famille qui vit dans le désert. Un peu trop manichéen aussi dans la mesure où l'opposition est frontale entre deux camps. Mais c'est un film de résistance qui met en scène les dégâts provoqués par une mainmise violente et arbitraire d'un petit groupe. Un film – hélas – d'actualité et dont on souhaite qu'il connaisse une véritable diffusion dans les pays concernés !

SESSIONS

POUR TOUS, AVEC OU SANS ENFANTS

ÉTÉ 2015

BIBLE ET MER

4 jours au rythme de la lecture de la Bible.

Des balades sur la côte. Des temps de célébrations préparés ensemble.

- **Du 20 au 24 juillet 2015**, près de Saint-Brieuc
- Contact : Brigitte ou Philippe Monot - E-mail : brigpub.monot@free.fr

BIBLE ET MONTAGNE

Randonnées dans les textes bibliques et sur les sentiers de montagne.

Repas, veillées, célébrations préparés ensemble.

- **Du 25 juillet au 1^{er} Août 2015**, dans Les Hautes Alpes
- Contact : Annick Galichet - E-mail : galopingalipette@gmail.com

BIBLE ET SAPINS

Partage de vie fraternelle, lecture de la Bible, temps récréatifs.

- **Du 18 au 22 Août 2015**, dans le Haut Doubs (près de Morteau)
- Contact : Annie Millot - E-mail : jya.millot@orange.fr

AUTOMNE 2015

ÉVANGILE ET CHÂTAIGNES

La transmission : s'y frotter, sans se piquer ?

- **Du dimanche 25 (soir)**
au samedi 31 Octobre (midi), à Die (Drôme)
- Contact : Philippe Deterre - E-mail : deterre@club-internet.fr

Programme complet

sur le site de la Mission de France :

[www.mission-de-france.com/
ecole.html](http://www.mission-de-france.com/ecole.html)